

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



FEMMES DE LA TERRE

SOMMAIRE

La vie de l'association

- I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre
- II. Les moyens
 1. Localisation
 2. Equipe
 3. Situation financière

Les activités de l'association

Les actions menées par l'association

- I. **Action 1 : Permanence juridique en droit des étrangers, pour les femmes et les jeunes et actions de lutte contre la double violence**
 1. La permanence juridique : objectifs, fonctionnement et réalisations
 2. Les actions de lutte contre la double violence : objectifs, fonctionnement et réalisations
- II. **Action 2 : Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits**
 1. Objectifs
 2. Fonctionnement et réalisations
- III. **Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes**
 - 1 Objectifs
 - 2 Réalisations

Les réseaux et la coopération inter-associative

- I. **Réseaux**
 1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM
 2. Réseaux pour la défense des droits des étrangers
 3. Réseaux organisés dans le cadre de la « politique de la ville »
 4. Réseau Violences Femmes 19
- II. **Partenariats**
 1. Partenaires associatifs
 2. Services sociaux, établissements scolaires
 3. Partenaires institutionnels

Liste des rencontres, adhésion aux campagnes d'information et de sensibilisation et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes

FEMMES DE LA TERRE

LA VIE DE L'ASSOCIATION

I. L'histoire et les objectifs de Femmes de la Terre

C'est à la fin de l'année 1992 que quelques bénévoles qui participaient aux permanences juridiques d'Accueil et Promotion, du centre social Relais 59 et de l'association Solidarité Français Migrants, ont décidé la création de l'association « *Femmes de la Terre* ». Cette initiative était une réponse aux nombreuses demandes émanant de femmes d'origine étrangère qui souhaitaient un accueil spécifique en cours de journée et non le soir, leur permettant ainsi de venir exposer leurs problèmes en dehors des obligations ou des interdictions familiales.

Un accueil réservé aux femmes permet de leur donner un lieu où s'exprimer librement, notamment pour celles subissant des violences. Ces femmes sont tout particulièrement victimes de discriminations, et souvent de double discrimination parce que femmes et étrangères.

Dès l'origine, l'association Femmes de la Terre s'est donné pour objectif de contribuer au respect des droits fondamentaux que sont le droit à la liberté, le droit de vivre en famille, la liberté d'aller et venir, le droit à la santé, à l'emploi, au logement. L'association centre son activité principalement sur un public de femmes et de jeunes de nationalité ou d'origine étrangère (garçons ou filles), ou qui ont des liens avec l'étranger et qui rencontrent des difficultés administratives ou juridiques, liées à l'asile, à l'entrée et au séjour en France ainsi qu'à l'acquisition ou la reconnaissance de la nationalité française.

Femmes de la Terre a pour objectifs :

- L'information sur les droits ;
- Le soutien à la reconnaissance de ces droits ;
- La prise de conscience des devoirs qui accompagnent tout droit.

L'association a centré son action autour d'une « permanence juridique, en droit des étrangers, à destination des femmes, de leur famille et des jeunes et autour de la lutte contre toutes les formes de violence dont elles peuvent être victimes ».

En 2004, l'association a emménagé rue de la solidarité, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Cette installation a permis la concrétisation d'un projet depuis longtemps en gestation. Femmes de la Terre a eu, en effet, l'opportunité d'occuper un local loué à Paris Habitat, grâce au soutien des élu.e.s de la mairie du 19^{ème} arrondissement et aux responsables de la Politique de la Ville. Avec l'aide financière de la Région Ile-de-France (Direction de l'habitat, de la culture et des solidarités) et de la Préfecture de Paris (Mission Politique de la Ville/BCPT), l'association a pu faire les travaux indispensables à son installation et acquérir le matériel informatique non moins indispensable pour travailler efficacement.

L'occupation de locaux plus spacieux a rendu possible la création d'une permanence d'« ***écrivain public et accès aux droits*** ». La première permanence hebdomadaire a eu lieu le 19 octobre 2004. Elle a pris son essor en 2005, s'intègre parfaitement dans le quartier où l'association est installée et, depuis, fonctionne régulièrement pour un public de plus en plus nombreux.

FEMMES DE LA TERRE

Notre action s'exerçait ainsi dans le quartier appelé « *Danube – Solidarité – Porte de Chaumont* », classé en zone Politique de la Ville, au sein du 19^{ème} arrondissement, qui comptait alors également deux autres quartiers classés en zone Politique de la Ville (« *Flandres* » et « *Paris Nord* »).

En 2015, la cartographie, de même que la dénomination, des quartiers dits « *Politique de la Ville* » ont été modifiées. Une seule carte remplace désormais les nombreux zonages et dispositifs qui existaient jusqu'à lors (ZUS, CUCS, ZRU, ZFU...) et c'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que sont, avec cette nouvelle carte, identifiées toutes les concentrations urbaines de pauvreté. On parle alors de « *Quartiers prioritaires* ».

Avec cette nouvelle cartographie, l'association reste cependant dans un quartier classé « *Quartier Prioritaire* ».

Cette implantation apparaît toujours opportune et justifiée. En effet, Femmes de la Terre intervient auprès d'un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne et réalise donc une mission de relais auprès de ce public de proximité en faisant le lien entre celui-ci et l'administration.

L'association continue de défendre sans relâche le droit à la protection juridique et a choisi de mener ces deux missions sur des axes différents et néanmoins complémentaires :

➤ **L'accès aux droits**

Cet aspect de notre intervention nous permet, au travers des deux permanences tenues par l'association, d'apporter une réelle assistance juridique et administrative à un grand nombre de personnes exclues.

Nous avons une double pratique d'intervention :

- Immédiate, avec l'aide à l'analyse, à la constitution et à la résolution des dossiers administratifs;
- Préventive, avec une information sur la législation relative au droit au séjour et à l'acquisition de la nationalité française, sur la citoyenneté et l'accès aux droits sociaux.

Nous agissons également dans une optique d'aide à l'insertion des personnes dans la vie sociale et professionnelle : orientation vers des structures pour alphabétisation et formation, activités culturelles, soutien psychologique, hébergement. Ces orientations se font notamment grâce à notre travail en réseaux.

➤ **L'adhésion et la participation aux débats d'idées et aux activités de « *terrain* »**

L'objectif est d'agir comme une force de proposition et de négociation auprès des institutions, des collectivités et de l'opinion publique.

C'est pourquoi nous participons aux actions de lutte contre le racisme, les discriminations, les violences faites aux femmes etc., ainsi qu'à de nombreuses rencontres portant sur le droit d'asile et les lois sur l'immigration et visant à obtenir une meilleure protection des droits humains, de la liberté d'aller et venir et du droit de vivre en famille.

FEMMES DE LA TERRE

II. Les moyens de l'association

1. La localisation

Nous occupons un local situé 2, rue de la Solidarité dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Nous sommes implantées dans un quartier dit « *prioritaire* ».

2. L'équipe

L'équipe de Femmes de la Terre se compose de :

- Deux juristes à plein temps en CDI responsables de l'animation des permanences et de la gestion administrative de l'association
- Huit bénévoles.

3. La situation financière

Cette année, l'ensemble de nos financeurs a reconduit ses subventions, ce qui a permis de mener sereinement nos actions.

En effet, concernant les partenaires financiers institutionnels : la préfecture d'Ile-de-France – préfecture de Paris (Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) : mission Intégration, mission Politique de la Ville) ainsi que la ville de Paris (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires (DDCT) : mission Politique de la Ville, mission Egalité Femmes-Hommes et la DASES) confirment leur intérêt pour les actions que nous menons en nous accordant des aides financières identiques à celles de l'année précédente.

Il en va de même pour nos partenaires privés puisque le CCFD-Terre Solidaire nous a accordé une aide financière identique à celle de 2020. Care France, notre partenaire depuis l'année 2018, nous a accordé en 2020 une convention de financement jusqu'en juin 2022, pérennisant ainsi notre partenariat et nous permettant de sécuriser nos actions.

Enfin, la participation des personnes accompagnées dans le cadre de notre permanence juridique aux frais de fonctionnement, si minime soit-elle, demeure une exigence, sauf en cas d'indigence. Nous constatons en effet que l'effort de participation implique davantage les personnes dans les démarches engagées dans leur intérêt.

Les comptes de l'association se clôturent en 2021 par un excédent de 144 euros.

FEMMES DE LA TERRE

ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

Tout en continuant à assumer nos tâches traditionnelles décrites ci-après en trois actions spécifiques, nous maintenons notre engagement dans des actions collectives et dans la valorisation du travail en réseau. En effet, les évolutions très fréquentes, souvent dans le sens d'un durcissement, de la législation en matière d'asile, de droit au séjour et de nationalité exigent un renforcement de l'union des associations qui militent pour la défense des droits fondamentaux.

ACTIONS MENEES PAR L'ASSOCIATION

I. Action 1 : permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes et actions de lutte contre la double violence

1. La permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes, leur famille et les jeunes

a. Objectifs

Notre rôle premier est d'offrir aux femmes étrangères ou qui ont des liens avec l'étranger, un lieu fixe où elles peuvent venir confier leurs difficultés, être informées, soutenues, accompagnées et orientées. Nous leur donnons des informations juridiques et sociales puis, lorsque nécessaire, nous les accompagnons dans leurs démarches.

b. Fonctionnement et réalisations

➤ **Accueil**

La permanence juridique de premier accueil a lieu chaque jeudi et l'équipe salariée et bénévole au complet se retrouve ce jour-là. Le premier contact physique se fait ainsi en principe sur rendez-vous pris lors de la permanence téléphonique. De nombreuses personnes se présentent cependant pour la première fois dans nos locaux sans rendez-vous et nous les informons alors au mieux ou les réorientons vers la permanence téléphonique.

Les deux salariées sont présentes le reste de la semaine (sauf le vendredi, réservé aux déplacements, accompagnements, formations, suivies ou données, ou réunions extérieures) pour assurer le suivi des dossiers administratifs et juridiques, les échanges avec nos partenaires (organismes publics, privés, associatifs), recevoir les personnes déjà suivies par l'association accueillies sans rendez-vous les lundis et mercredi après-midi, ainsi que la gestion courante de l'association.

Fonctionnement de l'accueil pendant le confinement au premier trimestre 2021

Notre organisation a de nouveau été bouleversée par les mesures de confinement adoptées entre le mois de mars et le mois de mai 2021. **Nous avons ainsi été contraintes de fermer nos locaux à compter du 19 mars 2021 et avons reçu les personnes uniquement sur rendez-vous et en cas d'urgence jusqu'au 31 mai, date à laquelle nous avons repris nos permanences de premier**

FEMMES DE LA TERRE

accueil du jeudi.

Pendant cette période, nous avons maintenu et étendu notre permanence téléphonique (voir ci-dessous) et avons privilégié le télétravail des salariées afin d'assurer le lien à distance avec les personnes déjà suivies par notre association. La taille de nos locaux rend en effet compliqué le respect des mesures de distanciation sociale.

Aussi, nous n'avons pas, sauf urgence, proposé d'accompagnement à de nouvelles personnes, que nous n'étions pas en mesure de recevoir pendant ces périodes, d'autant que pour de nombreuses personnes, l'accompagnement à distance est compliqué faute de maîtrise ou d'accès aux outils informatiques nécessaires pour ce faire. De ce fait, le nombre de personnes suivies en 2020 et 2021 a sensiblement baissé par rapport à l'année précédente (428 en 2020 et 521 en 2021, contre 558 en 2019).

Ce travail d'information et orientation à distance s'est accompagné d'un accueil physique sur rendez-vous lorsque cela était nécessaire pendant toute la période de confinement. En effet, les mesures de confinement n'ayant pas concerné les services administratifs et les juridictions, il nous est apparu nécessaire d'assurer un accueil physique sur rendez-vous et en cas d'urgence dans le respect des mesures de précaution sanitaires.

➤ **Permanence téléphonique**

Cette permanence a lieu habituellement tous les lundis entre 13h et 17h et est assurée par les salariées juristes de l'association. Elle est très sollicitée.

Les appels proviennent de personnes étrangères, en situation régulière ou non, de Français ayant des liens avec l'étranger, de travailleurs sociaux, de services publics, etc. Elle nous permet de satisfaire de nombreuses demandes de renseignements ou d'orientations sans que les intéressé(e)s n'aient à se déplacer. Elle permet aussi de donner des rendez-vous et de préciser tous les documents qui seront nécessaires lors du rendez-vous que nous fixons pour la permanence d'accueil, et ainsi de faire gagner du temps à la personne reçue. Enfin, elle permet d'assurer le suivi des personnes accompagnées par notre association.

Du 19 mars au 31 mai, nous avons bien entendu maintenu cette permanence téléphonique et l'avons doublé en proposant un créneau de permanence téléphonique supplémentaire le mercredi après-midi. Pendant cette période, nous n'avons proposé de rendez-vous qu'en cas d'urgence identifiée lors de ces permanences.

En 2021, nous avons répondu à 733 appels d'une durée totale de 131h37 (810 appels d'une durée totale de 102 h 40 en 2020).

Nous notons parallèlement une augmentation significative de la durée des appels par rapport à l'année précédente, qui est liée à la fermeture de nos locaux pendant les périodes de confinement. En effet, pendant ces mois où l'association n'a pas pu accueillir de public mais où la continuité de notre permanence téléphonique a été assurée, nous avons informé de la façon la plus détaillée possible les personnes que nous n'étions pas en mesure de recevoir physiquement dans nos locaux et quand cela était possible les avons également accompagnés à distance dans la réalisation de certaines démarches.

Par ailleurs, un nombre important d'appels ne sont pas décrochés faute de ressources humaines. Une salariée répond aux appels lors de cette permanence. Nous avons des retours réguliers des personnes qui nous indiquent avoir de grandes difficultés à nous joindre. Actuellement, nous ne mesurons pas automatiquement le nombre d'appels non décrochés mais à titre d'exemple lors de la permanence

FEMMES DE LA TERRE

du lundi 8 novembre 2021, ce chiffre était de 201 appels non répondus (! cela peut recouvrir une personne ayant tenté à plusieurs reprises de nous joindre).

La demande est forte et cela s'explique en particulier par l'extrême difficulté pour les personnes étrangères d'avoir accès à un interlocuteur pour obtenir des informations juridiques sur les droits au séjour. L'accueil en préfecture se faisant uniquement sur RDV.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Demandes écrites

Nous avons également reçu de nombreuses demandes écrites (mails) émanant de toute la France et quelquefois de l'étranger. Nous répondons le plus précisément possible, et si l'expéditeur est en région parisienne, nous lui proposons éventuellement un rendez-vous.

➤ Profils des personnes ayant bénéficié de la permanence juridique

Nous avons accompagné 521 personnes cette année (426 en 2020), dont près de 90 % sont des femmes.

En 2021, notre public se composait, pour plus de la moitié, de femmes célibataires, veuves ou séparées. L'autre partie est constituée de femmes mariées, pacsées ou vivant en concubinage et de jeunes. Certaines ont des enfants, avec elles en France ou restés dans le pays d'origine, d'autres pas.

Nous continuons à recevoir de nombreuses jeunes filles en rupture familiale et des femmes seules qui ont fui leur pays ou qui ont été abandonnées par le mari ou le compagnon les ayant fait venir.

Quelques hommes viennent aussi nous consulter (moins de 10%).

Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais dans la mesure du possible nous les orientons vers d'autres structures lorsqu'un rendez-vous est sollicité afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France alors même qu'ils ont été admis à séjourner sur le territoire français au titre du regroupement ou de la réunification familiale.

Les chiffres restent stables au regard des origines nationales des femmes qui viennent nous rencontrer. Certaines femmes sont de nationalité française (2.5%). L'origine des autres est très diverse. Cette année encore, c'est la Côte d'Ivoire qui est le pays le plus représenté (16%), suivie de l'Algérie (12%), du Sénégal (9%) et du Mali (8.4%).

Plus de 85 % des personnes viennent d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, 4% d'Amérique du Sud et centrale et 5.2% d'Asie. 1.7% seulement des personnes viennent d'Europe (hors France).

52% des personnes sont domiciliées ou hébergées en Ile de France (hors Paris).

L'orientation des personnes vers notre association se fait principalement par bouche à oreille mais également sur orientation par des professionnelles du secteur social ou médical, d'autres associations ou par les médias (Internet ou guides).

Il peut s'agir de primo arrivantes (ayant signé un contrat d'intégration républicaine depuis moins de 5 ans) ou de femmes établies en France depuis plusieurs années de façon régulière ou habituelle.

Pour plus d'éléments sur le profil des personnes, on se reportera aux statistiques présentées en annexe du présent rapport d'activité.

Cette année le nombre de femmes victimes de violence conjugale ou familiale reçues reste très élevé. Nous en avons reçu 130 (105 en 2020).

FEMMES DE LA TERRE

➤ Demandes

Les demandes sont relatives notamment à :

- une information générale sur le droit des étrangers et la nationalité française,
- une première demande de titre de séjour,
- la consolidation d'une situation administrative en France, soit par le passage de la carte de séjour temporaire (valable un an) à la carte de résident (valable dix ans), soit par une demande de naturalisation,
- un refus de regroupement familial,
- un refus de visa pour un membre de la famille resté dans le pays d'origine et admis au bénéfice du regroupement ou de la réunification familiale en France,
- une demande d'asile, essentiellement pour obtenir une protection contre l'excision ou un mariage forcé,
- des droits en matière de protection sociale, d'emploi, de droit de la famille.

Nous observons toujours que de nombreuses personnes que nous avons soutenues dans leurs démarches de régularisation reviennent demander des informations pour elles-mêmes, des membres de leur famille ou pour des ami.e.s.

Il arrive aussi que nous revoyions certaines d'entre elles, non plus dans le cadre de la permanence juridique mais dans celui de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits du mardi, pour une difficulté qui ne rentre pas dans le cadre du droit des étrangers.

➤ Résultats obtenus

Nous recensons, pour 2021, 23 résultats négatifs et 86 résultats positifs qui se matérialisent par un recours contentieux gagné, l'obtention ou le renouvellement d'un titre de séjour, la reconnaissance d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire), l'obtention d'un visa d'entrée en France etc. (21 résultats négatifs et 82 résultats positifs en 2020).

Ce nombre élevé de résultats positifs s'explique par l'augmentation significative observée depuis 2020 du nombre de recours en urgence réalisés au soutien des intérêts des personnes suivies par notre association.

En effet, les personnes étrangères sont confrontées à des difficultés croissantes pour accéder au guichet des préfectures pour déposer ou renouveler leurs titres de séjour. De ce fait, nous avons encore cette année saisi le tribunal administratif de nombreux référés mesures utiles visant à enjoindre à la préfecture d'enregistrer une première demande ou une demande de renouvellement de carte de séjour. Nous comptabilisons ainsi 33 : 27 référés mesures utiles en 2021, 2 référés suspension et 3 référés liberté (12 contentieux en urgence comptabilisés en 2020 contre 2 en 2019).

2. Les actions de lutte contre la double violence

La double violence se définit comme la superposition de violences conjugales ou intra-familiales et d'une violence institutionnelle.

En effet, les femmes étrangères peuvent être l'objet d'une double discrimination, en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Les violences particulières qu'elles peuvent subir en tant que femmes (mutilations génitales féminines, mariage forcé, crime d'honneur, violences conjugales,

FEMMES DE LA TERRE

etc.) peuvent ainsi être aggravées par la précarité de leur statut administratif sur le territoire français.

Elles peuvent alors se trouver dans une situation qui les empêche de se défendre efficacement, notamment lorsqu'elles sont victimes de violences en raison de :

- l'absence de titre de séjour ;
- ou la possession d'un titre de séjour conditionné par une communauté de vie avec un partenaire (compagnon ou mari) qui les place dans une situation de dépendance.

Elles peuvent alors être dissuadées d'aller se plaindre aux autorités ou de quitter l'auteur des violences. L'irrégularité du séjour peut ainsi avoir des répercussions sur la jouissance des droits fondamentaux.

Nous menons deux types d'action au regard de la double violence. Tout d'abord, nous recevons dans le cadre de nos permanences des femmes victimes de double violence. Nous accueillons ces femmes pour les accompagner au mieux dans leurs démarches, en les aidant par exemple à porter plainte alors même qu'elles ne disposent pas de titre de séjour.

Parallèlement à ces actions régulières, nous menons des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation auprès de la société civile sur la problématique spécifique de la double violence, et également des actions de plaidoyer afin d'alerter les pouvoirs publics sur la situation de ces femmes et de faire évoluer la législation à cet égard.

a. La prise en compte de la violence subie dans les permanences

Beaucoup de femmes venant à notre permanence rencontrent des problèmes de violences, conjugales ou intrafamiliales, qui peuvent aboutir à des plaintes déposées au commissariat de police ou à des demandes de divorce. Ces femmes se retrouvent dans des situations de précarité extrême, aggravées par la rigidité des textes de loi ou par l'interprétation restrictive faites de ces textes par les institutions.

Nous prenons le temps de les écouter et leur proposons, éventuellement, de prendre rendez-vous avec une structure spécialisée dans le soutien psychologique. Nous travaillons sur la spécificité de ces situations et agissons de manière à ce que la violence que subissent ces femmes soit reconnue et à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits. Dans ce domaine particulier, il est essentiel de travailler en réseau.

Cette action exige de notre équipe un travail intensif, régulier et extrêmement diversifié.

Cette année, nous avons encore accompagné un nombre important de femmes victimes de violences s'élevant à 130 personnes (105 également en 2020).

Il s'agit pour la plupart de femmes nous ayant fait part de violences conjugales ou familiales (63 personnes en 2021, 62 en 2020). Nous avons par ailleurs accompagné 38 femmes victimes d'excision et craignant que leurs filles ne le soient à leur tour en cas de retour dans leur pays d'origine (29 en 2020), 16 personnes victimes de mariage forcé (13 en 2020).

b. Les actions de lutte contre la double violence

FEMMES DE LA TERRE

Dans le cadre de notre activité, nous menons des actions de lutte contre la double violence. Ces actions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la question spécifique de la double violence. Nous menons par ailleurs des actions de plaidoyer auprès des institutions et organismes publics afin de faire reconnaître cette double forme de violence et de faire évoluer la législation à cet égard.

Ce travail est effectué non seulement par l'association seule mais également dans le cadre d'actions communes menées au sein du réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

➤ **Contexte de la lutte contre la double violence**

La crise sanitaire a eu des effets importants sur les droits des femmes. En France, comme dans de nombreux pays, les faits de violence domestique ont connu une augmentation significative. Ainsi, le Ministère de l'Intérieur notait en 2020 à la fin du premier confinement une augmentation de plus de 40% des appels d'urgence pour violence intrafamiliales depuis le 16 mars 2020. Les mesures de confinement, prises en 2020 et 2021 ont de fait entraîné un renforcement de l'isolement et de la contrainte à rester au domicile conjugal.

Si des places d'hébergement ont été créées en France, toutes les personnes victimes de violences n'ont pas pu être mises à l'abri. Malgré les dispositifs mis en place pendant cette période afin de renforcer la prise en charge des femmes en situation de violences intrafamiliales, certaines n'ont pas eu accès à l'information liée à ces dispositifs. C'est notamment le cas des femmes étrangères pour lesquelles rien n'a été prévu spécifiquement afin d'éviter que la barrière de la langue ne constitue un obstacle.

En cette période de crise sanitaire, le renforcement de la dématérialisation du service public a eu des conséquences extrêmement délétères pour les femmes victimes de violences, comme pour toutes les personnes étrangères, que ce soit pour demander ou renouveler un titre de séjour.

Alors qu'il n'existe aucune alternative à la dématérialisation dans la grande majorité des préfectures franciliennes, les sites Internet des préfectures ne sont pas traduits et dans la plupart des départements hors Paris, aucune procédure spécifique n'est prévue pour demander ou renouveler un titre de séjour lorsqu'il y'a une situation de violences. De ce fait, les femmes victimes de violence rencontrent comme les autres personnes étrangères de très grandes difficultés pour demander ou simplement renouveler leur titre de séjour. Pour ces dernières, cette situation a des effets particulièrement délétères alors que la sécurisation de leur statut administratif est indispensable pour pouvoir se protéger et se reconstruire.

➤ **Les actions menées par l'association seule**

Notre association a mené plusieurs actions propres de lutte contre la double violence en 2021.

Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^{ème}

Nous avons tout d'abord participé à la rencontre sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^{ème} arrondissement dans le cadre du Réseau d'aide aux victimes - Femmes victimes de violences à la mairie de Paris, le 29 janvier 2021.

Actions en lien avec le 8 mars 2021 et le 25 novembre 2021

FEMMES DE LA TERRE

Le 8 mars 2021, **journée internationale de lutte pour la défense des droits des femmes**, nous avons organisé une projection-débat dans les locaux de l'association pour célébrer la journée des droits des femmes et avons choisi de diffuser à cette occasion le court métrage *Les Invisibles* avec l'aimable participation de la réalisatrice Clarisse Feletin.

Ce film documente la sous-traitance du nettoyage et la lutte des travailleuses et travailleurs invisibles pour la défense de leurs droits. Compte tenu des restrictions sanitaires, nous avons dû limiter le nombre de participantes. Sept personnes ont assisté à cette projection suivie d'un temps de débat avec la réalisatrice, qui a donné lieu à de riches échanges.

Le 26 novembre 2021, **dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, nous avons reçu Laetitia Ohnona pour la projection et la présentation de son film documentaire « *Elle l'a bien cherché* » qui retrace le parcours judiciaire de quatre femmes victimes de violences sexuelles. En raison du sujet abordé, seules des femmes victimes de violences et accompagnées par Femmes de la Terre, et des femmes bénévoles de l'association, étaient conviées à participer à cette projection-débat. D'intenses échanges autour du parcours personnel des femmes présentes ont eu lieu, ainsi qu'autour de la question du traitement judiciaire des violences sexuelles et ses répercussions sur les femmes ayant subi ces violences et sur la société actuelle.

➤ Les actions menées en réseau

Réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre lutte également contre la double violence dont peuvent être victimes les femmes étrangères, notamment dans le cadre d'actions menées avec le **réseau ADFEM (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes)** (pour plus de précision sur ce réseau et les associations membres, voir en page 21 du présent rapport d'activité).

Le réseau ADFEM est un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour, de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes. Femmes de la Terre participe aux réunions mensuelles du réseau ADFEM et prend activement part aux diverses actions menées par le réseau.

Le réseau mène des actions de plaidoyer visant à faire des propositions en vue de la modification de lois ou de projets de lois touchant à la situation des femmes étrangères victimes de violence. Nous sommes également amenées à rencontrer les représentants d'institutions pour échanger sur ces questions.

Le Service Egalité, Intégration, Inclusion – DDCT Mairie de Paris et les coordinatrices projets de la Maison des réfugié.e.s ont sollicité les associations membres du collectif ADFEM, pour envisager des actions spécifiques femmes au sein de la Maison des réfugiés autour d'une programmation dédiée.

Dans ce cadre, nous avons coanimé deux sessions de formation sur le thème « *droit d'asile et violences de genre / victimes de traite des êtres humains* » avec la Cimade les 28 juin et 28 septembre 2021.

Mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères en préfecture dans le cadre du collectif « Bouge ta préfecture »

FEMMES DE LA TERRE



Depuis le 10 décembre 2020, nous participons à cette mobilisation inter-associative dénonçant l'impossibilité d'accès au service public pour les personnes étrangères du fait de la dématérialisation des démarches administratives imposées par les préfectures franciliennes et du manque de rendez-vous disponible. Le 23 avril 2021, ce collectif inter-associatif s'est donné pour nom « Bouge ta préfecture ».

Plusieurs actions sont menées dans ce cadre.

Tout d'abord, un contentieux au niveau national visant à attaquer devant les juridictions administratives les décisions imposant la prise de rendez-vous sur Internet comme voie d'accès exclusive aux guichets de certaines préfectures. L'imposition sans alternative des démarches dématérialisées aux personnes usagères du service public a en effet été jugée illégale par le Conseil d'Etat et le Défenseur des droits à maintes occasions.

Ensuite, les entraves à l'accès au service public pour les personnes étrangères entendant solliciter l'examen de leur situation administrative en préfecture sont dénoncées par la coordination d'un contentieux individuel de masse. Ainsi en Ile de France, des centaines de personnes étrangères, soutenues par les associations membres du collectif et des avocat.e.s, déposent toutes le même jour des référés mesures utiles visant à saisir les tribunaux administratifs pour qu'il soit enjoint aux préfectures de leur remettre une convocation.

Le jour de ces dépôts collectifs, des rassemblements sont organisés devant des lieux symboliques (préfectures, ministère, ou tribunaux) afin de rendre visible cette situation de déni de droits.

Membre actif de ce collectif depuis le début de l'année 2021, Femmes de la Terre participe aux réunions inter-associatives se tenant dans ce cadre chaque quatre à six semaines, ainsi qu'aux réunions du sous-groupe de travail « mobilisation ».

Ce groupe de travail échange sur les aspects logistiques et pratiques des rassemblements organisés les jours de dépôt collectif de référés mesures utiles et nourrit la réflexion collective sur nos modes d'action et de mobilisation.

Dans le cadre de cette mobilisation, nous organisons régulièrement depuis janvier 2021 des réunions d'information collective réunissant des personnes accompagnées par notre association ne parvenant pas à accéder au guichet de la préfecture pour l'examen de leur situation.

Ces réunions ont pour objectifs de mettre en commun les outils nécessaires pour saisir le juge administratif d'un référé mesures utiles et d'informer les personnes sur cette mobilisation. **A l'issue de ces réunions, les participantes et participants sont en mesure de préparer elles-mêmes leur recours, le déposent en leur nom au tribunal le jour des dépôts collectifs et participent aux rassemblements pour celles et ceux qui le souhaitent.**

Au 31 décembre, 6 réunions ont été organisées auxquelles ont participé 27 personnes. 64 mails contenant le « kit » de documents pour saisir le juge en référé ont été adressés à des personnes ayant contacté la permanence téléphonique ou ayant consulté la permanence d'accès aux droits, permettant de sensibiliser un grand nombre de personnes. Sur les 33 recours déposés, 27 ont donné lieu à des injonctions à convoquer les personnes.

FEMMES DE LA TERRE

Au mois de juin 2021, nous avons également proposé à un petit groupe de personnes étrangères accompagnées par Femmes de la Terre et ayant participé à cette mobilisation (5 personnes compte tenu des restrictions liées à la situation sanitaire), un **projet de médiation artistique ayant pour objet de créer un nouvel espace d'échanges et d'expression dans ce contexte de blocage et de mobilisation.**

Ce projet a donné lieu à une première réunion de rencontre des participantes et participants avec les médiateurs artistiques, Yara ABOUD et Hermé KOUBAR, en formation à l'Institut National d'Expression, de Création, d'Art et Thérapie, puis à cinq ateliers d'expression théâtrale qui se sont tenus de façon hebdomadaire du 28 mai au 25 juin 2021.

Ces ateliers se sont tenus dans une salle adaptée prêtée par l'association J2P située rue Petit dans le 19^{ème}, à laquelle nous avons adhéré cette année (pour plus de précision sur cette association, voir page 24).

Le 17 novembre 2021, lors de l'une de ces réunions d'information collective pour saisir le juge en référé et obtenir un rdv en préfecture, deux médiatrices artistiques Nathalie et Mehrak (photographe) ont animé un atelier créatif auprès des participant.e.s.



Dans le cadre d'un grand événement organisé le 30 novembre 2021 par le collectif Bouge ta Pref à la Bourse du travail de Paris, l'atelier proposé par les intervenantes, Nathalie et Mehrak, visait à inciter les personnes présentes à participer à la journée du 30 novembre et à inventer avec elles de nouvelles formes d'action pour renouveler et visibiliser la mobilisation du collectif.

Collages réalisés par deux jeunes filles accompagnées par FDLT lors de l'atelier « fresque » du 17.11.2021.

II. Action 2 : Permanence d'« Ecrivain public et d'accès aux droits »

1. Objectif

Cette permanence vise à accompagner le public dans ses démarches administratives ou juridiques. Elle répond à une demande qui a longtemps été exprimée par une partie des bénéficiaires de la permanence juridique, mais que l'association n'a eu les moyens d'honorer qu'en 2004 après son arrivée dans les locaux du 19^{ème} arrondissement.

Elle est tout particulièrement adaptée au quartier dans lequel l'association est implantée depuis lors et a été soutenue par les acteurs institutionnels du 19^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action menée sur le quartier Danube – Solidarité et sur le quartier Flandres.

Elle est ouverte en priorité à tous les habitants, hommes et femmes, de ces quartiers dits prioritaires, ce qui n'exclut pas que nous y recevions des personnes venant de tout le 19^{ème} arrondissement, de Paris et même de banlieue proche.

FEMMES DE LA TERRE

Lors de cette permanence, les salariées et les bénévoles lisent les courriers administratifs qui leur sont soumis, donnent les explications, rédigent les réponses, remplissent les formulaires, effectuent des démarches dématérialisées, contactent les administrations et organismes privés concernés le cas échéant et tentent des médiations. Si besoin, l'équipe aide à la constitution des dossiers.

Nous donnons au public les moyens d'intervenir immédiatement, en lui permettant de présenter les documents appropriés et de suivre les procédures adéquates. Nous lui donnons les moyens de faire valoir ses droits à plus long terme en l'informant et en le sensibilisant sur les outils juridiques à sa disposition.

L'objectif de cette action est de rompre avec l'isolement social, d'aider à passer la barrière des démarches administratives, souvent compliquée par un vocabulaire administratif difficilement compréhensible, et des procédures complexes, d'amener les usagers à être plus autonomes lors de leurs démarches administratives et de les aider à accéder à leurs droits.

2. Fonctionnement et réalisations

La permanence fonctionne le mardi après-midi de 13h à 17h sans rendez-vous. Elle est animée par les deux salariées de l'association aidées par une bénévole.

➤ Contexte 2021 : fermeture des locaux au public pendant les confinements

Nous avons été contraintes de fermer nos locaux au public à compter du 19 mars 2021 et cette permanence fonctionnant habituellement sur un accueil du public sans rendez-vous a donc été suspendue jusqu'au 31 mai suivant.

En effet, nous n'avons pas eu les moyens humains nécessaires pour réorganiser cette permanence en proposant une prise de rendez-vous en amont.

Nous avons cependant répondu par mail et téléphone aux sollicitations que nous avons reçues (en particulier par voie de courrier électronique) afin de rassurer, informer et orienter au mieux les personnes.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 33 permanences ont eu lieu (32 en 2020, 44 en 2019).

➤ Les bénéficiaires

Le public reçu est un public éprouvant des difficultés sur le plan de l'intégration sociale et citoyenne. Il s'agit d'un public souvent en difficulté ou en situation de précarité, tant pour des raisons économiques que sociales ou culturelles, et parfois même en rupture sociale.

En 2021, 190 personnes sont venues nous solliciter et lors de cette permanence 404 entretiens ont été menés. En 2020, 232 personnes avaient consulté la permanence « écrivain public » et 444 entretiens avaient été menés.

On constate une baisse du nombre de bénéficiaires et d'entretiens, elle s'explique par une augmentation du temps passé avec chaque personne reçue. Si la durée des entretiens est très variable selon les personnes et leurs demandes (en 2021: entre 5 min et 1h30), les juristes et la bénévole constatent que le temps passé avec les personnes tend à s'allonger. Ce constat est confirmé par nos données statistiques puisque en 2019 la durée moyenne d'un entretien était de 31

FEMMES DE LA TERRE

minutes, elle est en 2021 de 47 minutes (nombre d'entretien/durée de l'ensemble des entretiens) soit une augmentation de plus de 50%.

➤ Sur le sexe, l'âge et la nationalité des bénéficiaires

A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes de financement de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

Nous avons donc, dans la mesure du possible et avec le souci du respect de la vie privée des personnes, essayé d'établir des statistiques quant à ces éléments.

Ainsi, selon les données recueillies, bien que cette permanence soit ouverte indistinctement aux femmes comme aux hommes, une grande majorité des bénéficiaires sont des femmes (65,7%).

Concernant l'âge des bénéficiaires, très peu sont mineurs, 12 bénéficiaires sont âgés de 18 à 25 ans, 66 ont entre 26 et 40 ans, 67 personnes ont entre 41 et 60 ans et 43 bénéficiaires sont âgés de plus de 60 ans. La tranche d'âge des bénéficiaires suit la tendance des années précédentes, avec une légère augmentation de la sollicitation d'un public jeune âgé de moins de 25ans.

Les chiffres relatifs à la nationalité des bénéficiaires révèlent que 36 bénéficiaires sont des ressortissants français, 15 bénéficiaires sont des ressortissants de pays membres de l'Union Européenne (hors France), et 136 des ressortissants de pays tiers à l'Union Européenne. Les données relatives à la nationalité n'ont pas été recueillies pour 3 bénéficiaires.

➤ Sur le lieu d'habitation des bénéficiaires

Notre association est implantée dans le quartier prioritaire dit « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Depuis l'année 2015, nous réalisons des statistiques mettant en évidence le lieu d'habitation de nos bénéficiaires en essayons de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *Quartier prioritaire* » non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de Paris, voire pour la banlieue parisienne.

Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », quartier d'implantation de l'association.

Le nombre de personnes venant des « *Quartiers Prioritaires* » du 19^{ème} arrondissement de Paris est cette année encore important.

En effet, parmi les habitantes et habitants du 19^{ème} arrondissement, 92 sont issus de « *Quartiers Prioritaires* » et des rues en toute proche périphérie (91 en 2020).

FEMMES DE LA TERRE

Enfin, les orientations des habitantes et habitants du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le « bouche à oreille », les travailleurs sociaux et les associations de notre quartier.

➤ Les problèmes traités

La majorité des problèmes traités lors de la permanence concerne des situations de rupture sociale.

Notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits est habituellement tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par une bénévole.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

En 2021, 29% des problèmes traités dans le cadre de cette permanence relevaient de questions liées à l'accès aux droits, notamment de droit de la famille, de droit pénal, d'aide juridictionnelle, etc. On constate notamment une forte hausse des sollicitations pour les questions relatives aux droits des étrangers (information, demande de TS sur démarches simplifiées, courrier d'état de situation et communication des motifs de rejet...) (+125% entre 2019 et 2021)

Le constat de la place croissante des problématiques d'accès aux droits sur cette permanence (20% en 2021) se confirme donc en 2021 et corrobore les données relatives à l'augmentation du temps passé avec les bénéficiaires du fait de problématiques plus complexes.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.

Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Ces demandes concernent notamment :

- **Des demandes d'ouverture de droits sociaux** (Assurance Maladie, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Caisse d'Allocations Familiales etc.) ;
- **L'emploi et les relations avec le Trésor Public** (aide aux démarches Pôle Emploi, déclaration de revenus, dossiers de retraite, etc.) ;
- **L'endettement et le droit de la consommation** (abonnements ou résiliations de contrats avec les différents opérateurs de télécommunication, demande d'échéancier etc.) ;
- **Le logement** (formulaire de renouvellement d'inscription en tant que demandeur de logement social, courriers de relance ou de changement de situation, recours devant le Tribunal administratif pour la demande de droit au logement opposable (DALO) etc.).

D'autre part, nous continuons à accompagner les personnes reçues dans toutes les démarches de la vie au quotidien en lien avec les fournisseurs d'énergie, le transport, les demandes de pièces d'identité ou de document d'état civil etc.

Nous aidons également un certain nombre de personnes pour la lecture et la compréhension des courriers qui leur sont adressés.

FEMMES DE LA TERRE

Pour les demandes liées à la recherche d'emploi, les personnes sont orientés vers des associations qui aident à la rédaction des CV et des lettres de motivation, telles que le Danube Palace, qui intervient sur le même territoire que notre association.

Malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente (15% en 2021 contre 20% en 2020), nous notons toujours la part importante des demandes d'aides dans l'accomplissement de démarches dématérialisées.

Ces demandes requièrent un travail spécifique, devenu indispensable avec la dématérialisation de nombreuses démarches de la vie quotidienne. Elles demandent beaucoup de temps : il convient en effet d'expliquer le fonctionnement d'Internet, de créer une adresse email à des personnes qui parfois ne savent ni lire ni écrire, et encore moins se servir d'un ordinateur. Nous constatons également des difficultés importante dans l'accompagnement vers l'autonomie des personnes sur ce type de démarches en raison de leur non accès à internet.

En 2021, sur la totalité des demandes formulées, près de 15% étaient liées à une démarche dématérialisée, (20% en 2020, 8% en 2019).

Notre intervention facilite l'échange entre les usagers et les organismes auxquels ils sont confrontés. La rédaction de recours, de lettres de demandes ou de contestation que nous introduisons, les explications et informations fournies lors de nos permanences contribuent à réduire la rupture sociale. Notre intervention rassure également les personnes quant à l'avenir et les incite à agir.

FEMMES DE LA TERRE

III. Action 3 : Sensibilisation et formation sur le droit des étrangers et les droits des femmes

1. Objectifs

L'association développe une action d'information et de formation dans le but de faire partager son savoir et son expérience en matière de droit des étrangers et de droit des femmes et de promouvoir les droits des femmes, notamment ceux des femmes étrangères.

2. Réalisations

a. Sensibilisation

L'action de sensibilisation consiste à participer à des sessions d'information et à agir en vue d'informer largement un public, professionnel ou non, sur l'action de l'association et sur les droits des femmes et/ou les droits des étrangers.

➤ **Infolettre**

Depuis 2016, nous rédigeons et diffusons une infolettre qui nous permet de communiquer à nos adhérents, partenaires et subventionneurs, les actions menées par l'association (activités habituelles, événements etc.) et d'informer par un article sur un point de droit spécifique en lien avec l'actualité. La première infolettre est parue au cours du mois de septembre 2016.

➤ **Événements de sensibilisation**

Le 8 mars 2021, nous avons organisé une projection débat autour du documentaire *Les Invisibles* en présence de la réalisatrice Clarisse Feletin dans les locaux de l'association, à laquelle sept personnes ont participé (limitations liées aux restrictions sanitaires) à l'occasion de la journée des droits des femmes.

Le 20 mars 2021, nous avons présenté l'association et son implication dans la mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères aux préfectures dans le cadre d'un webinaire de présentation de deux partenaires France du CCFD Terre Solidaire : FASTI et Femmes de la Terre.

Nous sommes également intervenues sur le thème de la double violence dans le cadre du webinaire « *Femmes et Migration* » organisé par le CCFD Terre Solidaire, le 1^{er} juin 2021.

Le 4-5 septembre 2021, nous avons tenu un stand d'information lors du Forum des associations, de la culture et du sport du 19^{ème} arrondissement, place de la Fontaine aux Lions.

➤ **Projet de podcast « exil au féminin »**

Des étudiantes et étudiants de l'Institut d'Etudes du Développement de Paris I Panthéon Sorbonne (IEDES) nous ont sollicités dans le cadre d'un projet de podcast « Exil au féminin » portant sur les conditions des femmes exilées à Paris et dans la région d'Ile de France.

FEMMES DE LA TERRE

Ce projet sonore reposait sur une immersion des étudiantes et étudiants dans différentes associations franciliennes accompagnant des femmes étrangères pour y recueillir des témoignages afin de sensibiliser le public sur ce sujet.

Suite à une première rencontre le 28 avril 2021, nous avons accueilli deux étudiantes qui ont participé bénévolement à nos activités pendant tout le mois de juin. A cette occasion, elles ont pu enregistrer des échanges avec des femmes reçues dans le cadre de nos permanences ayant accepté de participer à ce projet.

La diffusion du podcast « Exil au féminin » a débuté le 1^{er} octobre 2021. A ce jour 4 épisodes, dont un prologue, ont été diffusés sur différentes plateformes (deezer, spotify, apple podcast, etc.). Le montage du podcast se poursuit et les avancées du projet sont disponibles sur le compte Instagram du podcast (@Exilaufeminin).

➤ Entretiens dans le cadre de projets de recherche et médias

Nous sommes régulièrement sollicitées pour apporter notre expertise de terrain dans le cadre de projets de recherche.

Nous nous sommes ainsi entretenues avec Cécile GUIGNARD, étudiante en master de géopolitique à l'université PARIS I dans le cadre de son projet de recherche finalisé et soutenu en juin 2021 sur l'insertion professionnelle des femmes primo-arrivantes en situation précaire, le 23 mars 2021.

Quatre autres universitaires nous ont également sollicitées dans le cadre de projets de recherche portant sur la prise en charge des femmes réfugiées et le traitement des mères migrantes victimes de violences domestiques (voir page 26).

➤ Annuaires, guides et répertoires

Nous sommes référencées depuis 2021 dans le nouveau guide Sœurs inVisibles.

Soeurs inVisibles est un projet ciblé sur les femmes qui ont quitté leur pays pour venir en France. Pour lutter contre leur invisibilisation, Soeurs inVisibles entend sensibiliser les femmes exilées aux violences de genre, avec des thématiques qui leur sont propres (prostitution forcée, isolement...) pour les inviter à contacter les structures adéquates, énumérées dans leur guide.

Nous continuons par ailleurs à apparaître dans divers annuaires et répertoires faisant l'objet d'éditions et de réactualisations annuelles tels que :

- l'annuaire de l'ADRIC qui propose un site Internet dédié à l'accueil et l'accompagnement des femmes issues des immigrations face aux violences et discriminations
- l'annuaire des associations locales et nationales de lutte contre les violences faites aux femmes, édité par le Ministère du Droit des Femmes,
- le répertoire d'actions contre les violences spécifiques faites aux femmes immigrées ou issues de l'immigration, édité par le Centre de ressources « *Politique de la Ville en Essonne* »,
- l'annuaire en ligne du Réseau Périnatal de Paris Nord,
- le guide « *Solidarité à Paris – Hiver* », édité par la Mairie de Paris,

FEMMES DE LA TERRE

- le répertoire des associations travaillant sur les questions de mutilations sexuelles féminines, réalisé par la Fondazione Brodolini, à la demande de la Commission Européenne, Département de Justice pour l'égalité hommes-femmes,
- le site Internet Eurogender, plateforme de coopération et d'échange sur la question de l'égalité hommes-femmes,
- la Fiche-contact intitulée « *Victimes de violences : prenez contact* », réalisée à l'initiative de la Mission Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes de la Ville de Paris,
- l'annuaire en ligne des associations franciliennes agissant pour l'égalité femmes-hommes, réalisé par le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France et centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes,
- le « *guide pour agir à Paris et ses alentours* », réalisé par Astérya,
- la cartographie réalisée en ligne par le Sursaut Citoyen, visant à mettre en lumière toutes les actions sur le territoire français en faveur de l'accueil des personnes migrantes,
- le guide pratique des associations du quartier Danube-Solidarité, réalisé par la Ligue d'Impro,
- la base de données des acteurs de la solidarité internationale du site internet Ritimo,
- la cartographie numérique de la plateforme Actions transculturelles,
- la carte de France des Alternatives citoyennes du site CAP ou pas CAP,
- le guide en ligne Soliguide développé par l'association Solinum.

b. Formation

L'association continue de développer son activité de formation, sous couvert de son numéro d'organisme formateur, attribué au début de l'année 2017. Nous avons établi un catalogue de formations que nous mettons à disposition des structures intéressées et qui peut être complété ou ajusté en fonction des besoins ou des demandes.

Des réunions d'information collective et de diffusion d'outils permettant aux personnes que nous accompagnons de saisir le juge d'un référé mesure utile et se mobiliser contre le nonaccès au service public ont été organisées dans les locaux de l'association le 3 mars 2021, le 21 avril 2021, 9 juin et 21 juillet 2021.

Ces réunions ont permis d'informer 40 personnes en 2021.

Nous avons co-animé avec la Cimade deux sessions de formation sur le thème « *droit d'asile et violences de genre / traite des êtres humains* » à la Maison des Réfugiés le 28 juin et le 28 septembre 2021 à destination d'un public de professionnel.le.s.

FEMMES DE LA TERRE

LES RESEAUX ET LA COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

I. Réseaux

1. Réseau pour la défense des droits des femmes étrangères victimes de violence ou persécutées : le réseau ADFEM

L'association Femmes de la Terre travaille en réseau pour lutter contre la double violence et pour la défense des droits des femmes étrangères, notamment au sein du réseau **ADFEM** (Action et Droits pour les Femmes Exilées et Migrantes).

Il s'agit d'un collectif d'associations ayant pour but la réflexion, l'action et l'information sur les droits des femmes exilées et migrantes dans le domaine du droit au séjour et de l'asile et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce collectif est né en mars 2008 de la fusion du GRAF (Groupe Asile Femmes, crée en 2004) et du Comité d'Action contre la Double Violence (créé en 2003), et rassemble plusieurs associations qui sont, en 2021 : la Cimade, le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), le Comede, Femmes de la Terre, la FASTI (Fédération des Associations de Soutien aux Travailleurs Immigrés), la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes), la LFID (Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie), la Maison des Femmes de Paris, le RAJFIRE (Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées).

L'action d'ADFEM s'organise autour de la lutte contre la double violence subie par les femmes étrangères. Les actions menées en 2021 avec ce réseau sont développées en page 12 du présent rapport d'activité.

2. Réseaux pour la défense des droits des personnes étrangères

a. Réseaux nationaux

➤ **Bouge ta préfecture**

Ce groupe de militant.e.s associatifs, syndicalistes, avec ou sans papiers a été créé en solidarité avec les personnes qui, depuis plusieurs mois se heurtent à un cycle infernal lorsqu'ils doivent prendre un rendez-vous en préfecture pour régulariser leurs situations.

Femmes de la Terre est membre de ce collectif depuis décembre 2020. Les actions menées en 2021 avec ce réseau sont développées en page 12.

➤ **Etats généraux de la migration**

Les États Généraux des Migrations sont un processus rassemblant des centaines de collectifs et d'associations locales ou nationales, issues de l'immigration ou pas, présentes partout en France aux côtés des personnes étrangères et agissant dans des domaines aussi variés que l'accès aux droits fondamentaux, l'enseignement du français ou l'échange interculturel.

Les EGM se mobilisent pour un changement de politique migratoire. En juin 2017, Femmes de la Terre faisait partie des 470 organisations à adresser un courrier au président de la République demandant un changement radical de la politique migratoire française et européenne et la mise en place d'une véritable concertation de la société civile, associant l'ensemble des ministères.

FEMMES DE LA TERRE

➤ Groupe Egalité et Droits Sociaux

L'association Femmes de la Terre est membre de ce groupe qui rassemble des membres d'associations, des juristes, des universitaires, des avocat.e.s, des chercheur.se.s et des travailleur.se.s sociaux qui se réunissent et échangent sur la problématique des droits sociaux des migrants.

3. Réseaux organisés dans le cadre de la « Politique de la Ville »

Dans le cadre de la Politique de la Ville, nous participons aux fêtes de quartiers et aux diverses réunions inter-associatives.

Ces réseaux nous permettent d'avoir des informations diverses sur la vie du quartier et par la même occasion des échanges et des rencontres avec les autres associations.

Depuis l'année 2015, l'association ne compte plus que deux salariées au lieu de trois et de ce fait, nous n'avons pas la possibilité de participer de façon aussi active que les autres années aux réunions de coordination inter associative organisées dans le cadre de la « *Politique de la Ville* » par la DDCT (Direction de la Démocratie, des Citoyens et du Territoire) et VVV (Ville Vie Vacances).

Nous avons néanmoins participé à divers groupes de travail ou réunions de coordination visant à identifier les partenaires sur le territoire et coordonner les actions des différents acteurs, dont nous faisons partie.

4. Réseau Violences Femmes 19

Depuis 2018, nous nous sommes membres du réseau Violences Femmes 19. Ce réseau rassemble une quinzaine de structures du 19^{ème} arrondissement recevant et accompagnant des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, dont la DASES, le commissariat, l'aide sociale à l'enfance, l'association Libre Terre des Femmes, le bailleur RIVP, les PMI, etc.

Ce réseau a pour objectif de mutualiser les pratiques relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales et de sensibiliser les professionnels sur ces questions.

Nous participons également régulièrement aux réunions mensuelles réunissant les membres du réseau.

FEMMES DE LA TERRE

II. Partenariats

Notre collaboration s'est poursuivie avec les associations de défense des droits des étrangers et les associations de lutte pour la protection des droits de l'Homme et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous privilégions les rapports tant sur le plan associatif que sur le plan administratif et institutionnel (services sociaux, préfectures, mairies, ministères, hôpitaux, établissements scolaires).

1. Partenaires associatifs

➤ **Partenariats privilégiés** (par ordre alphabétique)

◦ **Association Pour l'Insertion, la Citoyenneté et l'Égalité des Droits (APICED)**

L'objectif de cette association est de trouver une réponse originale aux problèmes auxquels se trouvent confrontés des étrangers récemment régularisés (difficultés d'insertion sociale et culturelle), la première étape indispensable étant souvent l'attribution d'un logement. APICED conseille et appuie les demandes des familles que nous lui adressons et nous oriente parfois certaines personnes confrontées à une difficulté liée au droit au séjour, à l'entrée en France ou à la nationalité française.

APICED organise des sessions d'information et de formation à l'attention des étrangers nouvellement régularisés, sur les thèmes de la vie quotidienne (logement social, retraite, prestations familiales, emploi, nationalité...), pour lesquelles Femmes de la Terre peut être amenée à intervenir. Un temps d'information collective sur le « *droit au séjour après l'adoption de la loi asile et immigration du 10 septembre 2018* » à destination des bénéficiaires de l'association APICED prévue le 28 mars puis le 7 novembre 2020 a été reportée en raison des mesures de confinement.

Le 3 juillet 2021, l'association Femmes de la Terre a assisté à la projection en avant-première du film documentaire « *Voix de migrant.e.s* » réalisé par l'APICED à l'occasion du vingtième anniversaire de l'association.

◦ **Centre Social et Culturel Danube**

Le partenariat avec le Centre Social et Culturel Danube a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit, un progrès de la protection juridique et sociale, notamment des habitant.e.s du quartier.

Ce partenariat consiste en un partage de connaissances et d'expertise et une orientation mutuelle des personnes selon leurs besoins.

Il s'applique à l'aide apportée aux femmes et à leur famille proche, dans le cadre de leurs démarches relatives au droit des étrangers, et à tout public dans le cadre de la permanence d'écrivain public et d'accès aux droits.

◦ **CCFD – Terre Solidaire**

Ce partenariat nous permet de développer notre réseau associatif par la rencontre des autres membres du programme Migrants-France pour lesquels nous devenons également une association ressource.

Il nous permet en outre de faire connaître notre action et notre savoir technique sur une zone géographique qui s'étend au-delà de la région Ile-de-France.

◦ **CIMADE Ile-de-France**

FEMMES DE LA TERRE

Ce partenariat a pour but l'échange d'informations et la mise en commun de compétences, en vue d'œuvrer pour un meilleur accès au droit et un progrès dans la protection juridique des personnes étrangères et en particulier des femmes étrangères victimes de violences. Il s'articule en particulier avec la permanence « *Femmes étrangères victimes de violences* »

° J2P

Nous avons adhéré à l'association J2P (Jaurès-Petit-Pantin) cette année. Cette association de quartier gère un centre social et culturel dans le 19^{ème} arrondissement.

En mai 2021, J2P a accepté d'être partenaire de notre projet de médiation artistique pensé dans le cadre de la mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères aux préfectures et nous a notamment prêté une salle adaptée à la tenue des cinq ateliers mis en place chaque vendredi après-midi du 28 mai au 25 juin 2021.

° Libres Terres des Femmes

L'association Libres Terres des Femmes est une association qui s'adresse aux femmes victimes de violences conjugales et leur propose des groupes de paroles, des ateliers de reprise de confiance en soi, des ateliers de bien-être, etc. Elle propose également un accompagnement juridique dans les démarches liées à la sortie des violences (divorce, dépôt et suivi de plainte, procédure pénale etc.).

Notre action peut souvent s'avérer complémentaire avec celle de l'association Libres Terres des Femmes dans la mesure où celle-ci ne propose pas un accompagnement juridique en droit des étrangers. Ainsi, s'opèrent avec Libres Terres des Femmes des orientations mutuelles.

° PIMMS

Nous orientons régulièrement vers le PIMMS pour le suivi des demandes d'aide à l'économie d'énergie. Une fiche de liaison est établie pour le suivi de l'orientation.

° Care France

Care France est une organisation non gouvernementale de solidarité internationale non confessionnelle et apolitique qui met en œuvre des projets d'urgence et de développement. CARE porte une attention particulière à la condition des femmes. Cette organisation a ses bureaux dans le 19^{ème} arrondissement de Paris.

Care France souhaite développer ses actions en France et soutenir des initiatives au profit des femmes migrantes et exilées. 2018 a marqué le début d'un partenariat entre Care France et notre association, poursuivi en 2020.

° KOLONE

L'association Kolone propose des cours de français et des activités culturelles aux jeunes personnes étrangères nouvellement arrivés sur le territoire français.

Femmes de la Terre a été amenée à intervenir dans le cadre des ateliers proposés par KOLONE pour dispenser des informations en matière notamment de droit au séjour, droit au travail pour les étrangers en France etc.

➤ **Autres partenaires (liste non exhaustive)**

- Aux captifs, La libération,
- CATRED (Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité),
- CIDFF de Paris (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles),
- GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés),
- Projet 19
- Maison des Femmes de Paris,

FEMMES DE LA TERRE

- Réseau Périnatal Paris Nord,
- Danube Palace,
- Point d'Accès au Droit du 19^{ème},
- Médecins du Monde, programme Lotus Bus.

Ces collaborations se traduisent, en fonction des situations, par des formations, des échanges de documents et d'informations, des études et une participation collective à des travaux de réflexion, à l'évaluation d'un travail commun, à l'élaboration d'actions collectives ainsi qu'à l'orientation des personnes que nous recevons lors de nos permanences respectives.

2. Services sociaux et Paris Habitat

➤ Services sociaux

Nos échanges avec les services sociaux sont toujours très fréquents, que ce soient les centres d'action sociale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), le SAMU Social. Ces services envoient vers nos permanences certaines femmes ayant des difficultés administratives, en particulier concernant leur droit au séjour, et nous leur orientons des femmes en situation de précarité sociale.

Ces échanges sont en augmentation, en raison notamment du durcissement des conditions d'obtention de l'aide médicale d'Etat ou la délivrance d'un premier titre de séjour pour raisons médicales et surtout de son renouvellement.

➤ Paris Habitat

Nous continuons à avoir de fréquents rapports avec Paris Habitat, en particulier en lien avec le public reçu lors de notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits, qui est souvent soit locataire de Paris Habitat soit demandeur de logement social.

Notre souci reste celui de renforcer notre collaboration avec la majorité des acteurs sociaux qui interviennent auprès du même public que nous.

3. Partenaires institutionnels

➤ Mairie du 19^{ème}

Depuis notre emménagement dans un quartier classé « *Politique de la Ville* » nous avons de plus en plus d'échanges avec la Mairie du 19^{ème} arrondissement et l'équipe de développement local.

Nous sommes en contact régulier avec les élu(e)s et les chargé(e)s de mission « *Politique de la Ville* ». C'est d'ailleurs grâce au soutien de la Mairie du 19^{ème} arrondissement qu'a pu être diffusé dans nos locaux le film documentaire de Laetitia Ohnona, « *Elle l'a bien cherché* », à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

➤ Mairie de Paris – Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes

Créé en 2014, à l'initiative d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire, chargée de l'égalité femmes hommes, de la lutte contre les discriminations et des droits humain, l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, intégré au sein du Service Égalité, Intégration, Inclusion de la Ville de Paris, a pour but de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de

FEMMES DE LA TERRE

sensibiliser la population, de créer des plans de formations pour les professionnels et d'établir des diagnostics territorialisés. Il s'agit d'un lieu de concertation qui contribue à bâtir un arsenal de protection pour les femmes victimes de violences.

L'association Femmes de la Terre fait partie du Comité de pilotage de l'observatoire parisien des violences faites aux femmes.

FEMMES DE LA TERRE

III. Liste des rencontres, participation à des réunions ou groupes de travail, adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions, prises de positions diverses et suivi des engagements pris les années précédentes :

Rencontres, entretiens, développement du partenariat

- Rencontre avec Solène BEDAUX, chargée de mission partenariat Migration du CCFD – Terre Solidaire dans les locaux de l'association le 7 janvier 2021
- Entretien avec Maha NOUMANE, membre du CA de l'association Bokawa, café associatif et épicerie vrac ouvrant ses portes en mars 2021 boulevard Sérurier dans les locaux des anciennes Caves du Danube le 11 janvier 2021
- Entretien avec Elise NIVET, directrice du centre socio-culturel la Maison pour Tous Youri Gargarine au sujet de la mise en place d'une permanence en droits des étrangers dans cette structure, le 20 janvier 2021
- Entretien avec Anna Luna ACEVEDO, étudiante au CNAM au sujet d'un projet de médiation culturelle afin de réaliser des ateliers d'écriture pour les femmes étrangères victimes de violence le 8 février 2021
- Entretien avec Naïma MAHDOUNE, membre de l'incubateur I-Engage de l'Université Paris 8, au sujet du développement de la plateforme KUNE proposant un accompagnement juridique et administratif pour les étudiants et jeunes actifs étrangers pour favoriser leur insertion professionnelle et scolaire le 17 février 2021
- Entretien avec Cécile GUIGNARD, étudiante en master de géopolitique à l'université PARIS I dans le cadre de son projet de recherche finalisé et soutenu en juin 2021 sur l'insertion professionnelle des femmes primo-arrivantes en situation précaire, le 23 mars 2021
- Rencontre avec Anaïs Trissa KHATCHADOURIAN et Frederica PRETTO de l'association REVIVRE au sujet de la prise en compte des violences conjugales ou familiales dans le cadre de leurs permanences pour les demandeur.se.s d'asile et réfugié.e.s syrien.ne.s le 1^{er} avril 2021
- Entretien avec Valentina BRAVO, historienne en diplôme universitaire sur les violences faites aux femmes à l'université Paris Diderot dans le cadre de son projet de recherche sur la prise en compte du facteur socio-culturel dans la prise en charge des violences domestiques sur les femmes en migration le 12 avril 2021
- Entretien avec Camille GARNIER étudiante en sciences politiques à l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines au sujet de projet de recherche sur la reconnaissance des violences faites aux femmes dans les mouvements migratoires le 26 avril 2021
- Entretien téléphonique avec une étudiante de la faculté de droit de Lille en master sur les droits de l'enfants dans le cadre d'un projet de recherche sur les femmes étrangères victimes de violence le 3 mai 2021
- Entretien avec Davina JOLO en formation de conseillère en économie sociale familiale, dans le cadre de son mémoire de recherche réalisé sur la situation des demandeuses d'asile victimes de violences le 26 juillet 2021

Participation à des réunions et groupes de travail

- Rencontre sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes sur le 19^{ème} arrondissement dans le cadre du Réseau d'aide aux victimes - Femmes victimes de violences à la mairie de Paris, le 29 janvier 2021
- Participation à la réunion d'information pour mieux orienter les personnes vers les permanences d'Emmaüs Connect, le 26 avril 2021

FEMMES DE LA TERRE

- Réunion avec les partenaires migration du CCFD Terre Solidaire ; FASTI, FIA et Mes Tissages, le 27 avril 2021
- Entretien avec des étudiantes et étudiants de l'Institut d'Etudes du Développement de Paris I Panthéon Sorbonne (IEDES) sur les conditions de participation de deux d'entre eux aux activités de l'association dans le cadre d'un projet de podcast « Exil au féminin » portant sur les conditions des femmes exilées à Paris et dans la région d'Ile de France le 28 avril 2021
- Réunion avec Yara ABOUD et Hermé KOUBAR, en formation à l'Institut National d'Expression, de Création, d'Art et Thérapie dans le cadre de la mise en place d'un projet de médiation artistique et culturelle avec les personnes mobilisées dans le cadre de la campagne menée par le collectif « Bouge ta préfecture » le 29 avril 2021
- Participation à la journée DASEM (Droit au séjour étrangers malades), organisée par l'ADDE, la Cimade et le Comede le 2 juillet 2021

Animations de formation, tenue de stands et participation à des événements d'information et de sensibilisation

- Réunions d'information collective et de diffusion d'outils permettant de saisir le juge d'un référé mesure utile et se mobiliser contre le non-accès au service public organisées dans les locaux de l'association organisées le 3 mars 2021, le 21 avril 2021, 9 juin et 21 juillet 2021.
- Projection débat autour du documentaire *Les Invisibles* en présence de la réalisatrice Clarisse Feletin dans les locaux de l'association, le 8 mars 2021
- Présentation de l'association et de son implication dans la mobilisation pour l'accès de toutes les personnes étrangères aux préfectures dans le cadre d'un webinaire de présentation des partenaires France du CCFD Terre Solidaire - FASTI et Femmes de la Terre, le 20 mars 2021
- Intervention sur le thème de la double violence dans le cadre du webinaire « *Femmes et Migration* » organisé par le CCFD Terre Solidaire, le 1^{er} juin 2021
- Co-animation d'une formation sur le thème « *droit d'asile et violences de genre / traite des êtres humains* » à la Maison des Réfugiés le 28 juin et le 28 septembre 2021
- Tenue d'un stand d'information lors du Forum des associations, de la culture et du sport du 19^{ème} arrondissement, Place de la Fontaine aux Lions, le 4-5 septembre 2021
- Projection débat autour du documentaire « *Elle l'a bien cherché* » en présence de la réalisatrice Laetitia Ohnona dans les locaux de l'association, le 26 novembre 2021

Médias

- Interview de Salomé KRISTESI, Institut européen du journalisme sur la question des violences faites aux femmes, le 8 mars 2021

Participation à des événements extérieurs

- Participation à la rencontre sur le thème du traitement judiciaire des violences conjugales, animé par Maître Raphaël CHEKROUN avec les membres de l'association EXPERTIJ le 24 avril 2021
- Participation à la conférence « *Immigrés.es et COVID-19 : des inégalités sociales de santé renforcées* » le 4 mai 2021
- Participation à la formation « *Soins, droits et accompagnement social des demandeur.se.s d'asile : approche pluridisciplinaire* » du 23 au 25 juin 2021 organisée par le Comede
- Participation à la matinée de formation organisée le 22 octobre 2021 à la Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris « *Le michteonnage : la prostitution des mineur.e-s - de l'identification à la mise à l'abri* » animée par Yolanda GUTIERREZ, Directrice du foyer

FEMMES DE LA TERRE

AFJ, Arthur MELON, Secrétaire général d'Agir Contre la Prostitution des Enfants (ACPE),
Katia BAUDRY, Cheffe de service à l'association Aurore ;

- Participation à la journée d'étude organisée le 23 novembre 2021 par le Pôle Migrations Santé France « Protection sociale et droits sociaux des étrangers ».

Supports créées :

- Outils pour saisir le juge d'un référé mesures utiles
- Documents de formation « Violences de genre et droits d'asile » à destination des professionnelles ayant participé à la formation animée à la demande de la Maison des Réfugiés

Adhésions aux campagnes d'information et de sensibilisations et pétitions

- Signature de la saisine du Haut Conseil à la Vie Associative pour contester l'ouverture du 3919 à un marché public en soutien à la FNSF le 25 janvier 2021
- Signature de la pétition *Et si la loi séparatisme dissimulait en réalité une loi anti-association ?* reprenant la tribune publiée dans le cadre de la Coalition pour les libertés associatives le 8 février 2021
- Signature de la pétition contre la réforme de l'AME le 22 février 2021
- Signature d'une pétition en soutien à la campagne inter-associative « *jeunes majeurs étrangers, sortir de l'impasse* », le 10 mars 2021
- Participation aux dépôts collectifs de référés mesures utiles visant à saisir les tribunaux administratifs afin d'enjoindre aux préfetures de remettre une convocation aux requérant.e.s, signatures des communiqués et appels à rassemblements des 28 janvier 2021 devant le Tribunal administratif de Paris, 12 mars 2021 devant la préfeture de police de Paris, 5 mai 2021 devant la préfeture de Nanterre, le 30 juin 2021 devant la Direction générale des étrangers en France, le 6 octobre 2021 à Châtelet (Paris) et le 30 novembre 2021 à la Bourse du Travail de Paris.

ANNEXES

Statistiques Action I

« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes et les jeunes »

Statistiques Action II

« Permanence d'accès aux droits et d'aide aux démarches administratives »

Statistiques Action I

*« Permanence juridique en droit des étrangers pour les femmes
et les jeunes »*

ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

Année 2021

ANNEE	Nouveaux dossiers de l'année	Dossiers anciens ¹	Total des dossiers actifs ²	Résultats positifs connus ³	Résultats négatifs connus ⁴
2021	88	436	524	86	23
2020	102	323	426	82	21
2019	145	413	558	73	11
2018	150	407	550	64	20
2017	135	402	537	75	14
2016	134	398	532	101	23
2015	147	406	553	108	18
2014	162	400	562	92	18
2013	211	374	585	121	27
2012	237	359	596	87	29
2011	249	337	586	81	21
2010	204	386	590	78	9
2009	217	378	595	48	12
2008	193	388	581	58	19
2007	212	399	611	42	13
2006	244	327	571	79	33
2005	155	364	519	40	20
2004	223	310	533	53	24
2003	188	392	580	58	18
2002	230	275	505	60	17
2001	232	370	602	55	26
2000	262	247	509	45	15
1999	202	267	469	73	23
1998	190	277	467	129	29
1997	184	254	438	83	2
1996	160	193	353	37	5
1995	145	299	444	19	-
1994	54	245	299	5	-
1993	142	103	245	2	-
1992	103	-	103	3	-
	TOTAL des dossiers depuis 1992			TOTAL résultats positifs depuis 1992	TOTAL résultats négatifs depuis 1992
	5 737			1 937	490

¹ Personne venue pour la première une année antérieure.

² voir « Etat des dossiers actifs » page suivante.

³ voir détails « Résultats connus ».

⁴ *Ibidem*.

REMARQUES SUR LES DOSSIERS ACTIFS

Année 2021

1/ ETAT DES DOSSIERS ACTIFS

Le suivi de la situation administrative des personnes étrangères se poursuit généralement sur plusieurs années du fait de la durée très longue de certaines procédures. Aussi, en plus des nouveaux bénéficiaires de l'année nous comptabilisons dans le total des dossiers dits « actifs », les personnes qui ont été reçues pour la première fois au cours des années précédentes mais pour lesquelles des démarches sont toujours en cours.

Au cours de l'année 2021, nous avons accompagné 524 personnes dans leurs démarches administratives et contentieuses dans le cadre de notre permanence juridique.

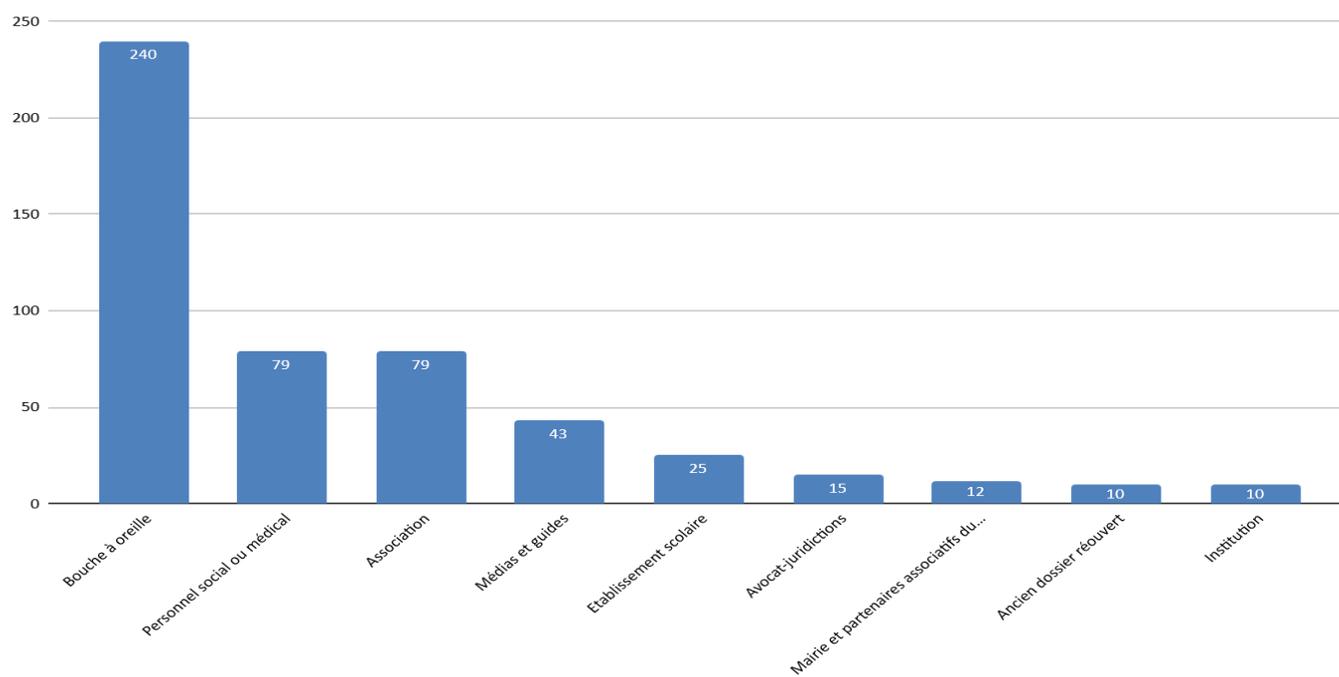
En 2020, ce chiffre s'élevait à 426 personnes. A cet égard, il convient de noter qu'en raison du contexte sanitaire et des mouvements de personnels ayant eu lieu en 2021, plusieurs de nos permanences juridiques de premier accueil n'ont pas pu se tenir pendant les périodes de confinement généralisées.

De ce fait, ce sont **88 nouvelles personnes qui ont été reçues pour la première fois cette année (comptabilisées comme « nouveau dossier »)**, contre 102 en 2020.

ETAT DES DOSSIERS ACTIFS 2021	
Dossiers pour lesquels un résultat positif a été obtenu	86*
Dossiers pour lesquels un résultat négatif a été obtenu	23
En cours de traitement : en attente de documents ou de la réalisation de démarches préalables, de réponse des services officiels (<i>préfectures, tribunaux, consulats...</i>) ou sans suite possible immédiate	373
Personnes réorientées	12
Personnes non revenues	20
A quitté la France ou dossier repris	10
TOTAL	524

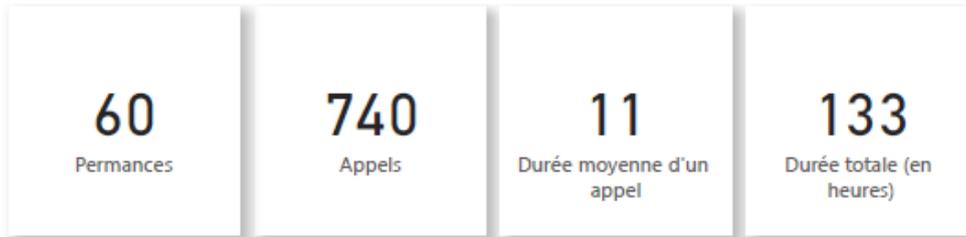
*Ce chiffre ne tient pas compte des situations dans lesquelles, une personne a obtenu plusieurs résultats positifs

2/ QUI ORIENTE VERS FEMMES DE LA TERRE ?

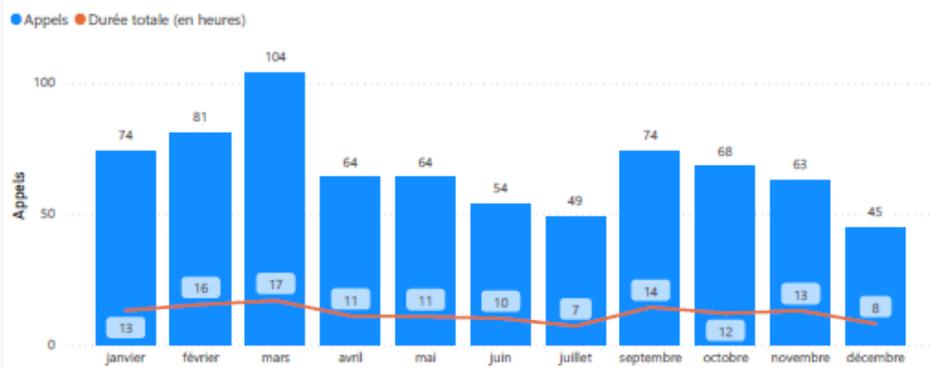


3/ LA PERMANENCE TELEPHONIQUE

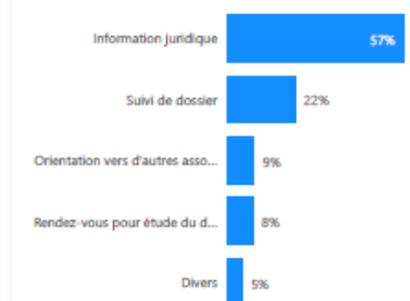
Permanence téléphonique sur l'année 2021



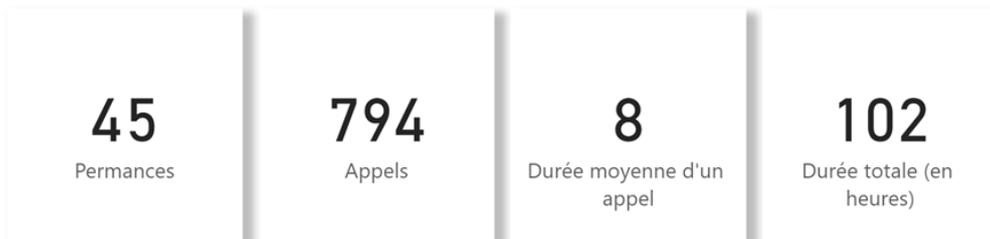
Evolution du nombre d'appels et de la durée totale sur l'année



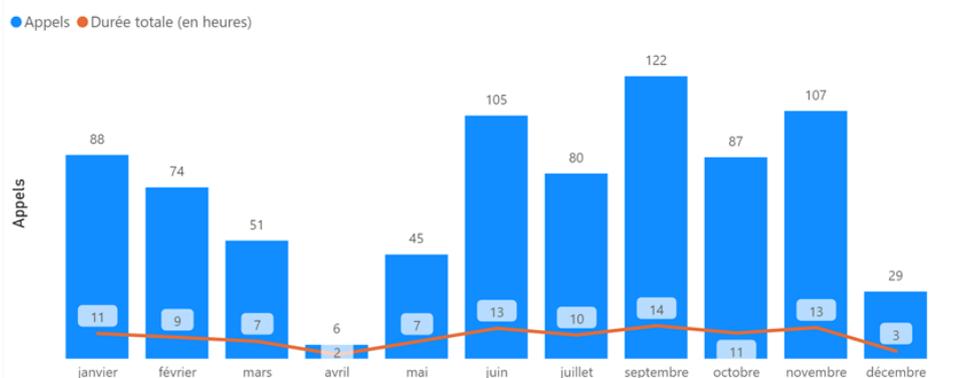
Répartition des appels selon la nature de la demande



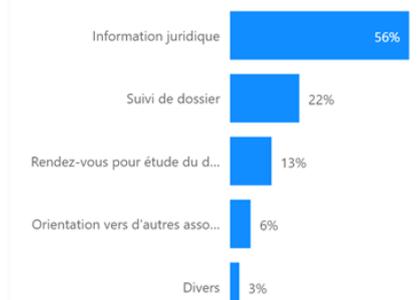
Permanence téléphonique sur l'année 2020



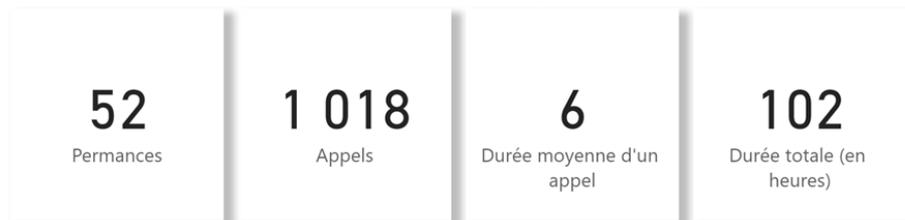
Evolution du nombre d'appels et de la durée totale sur l'année



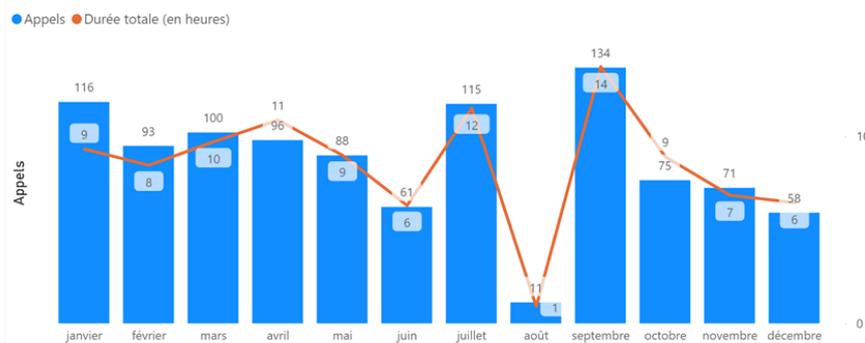
Répartition des appels selon la nature de la demande



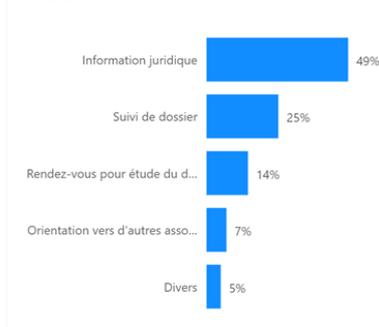
Permanence téléphonique sur l'année 2019



Evolution du nombre d'appels et de la durée totale sur l'année



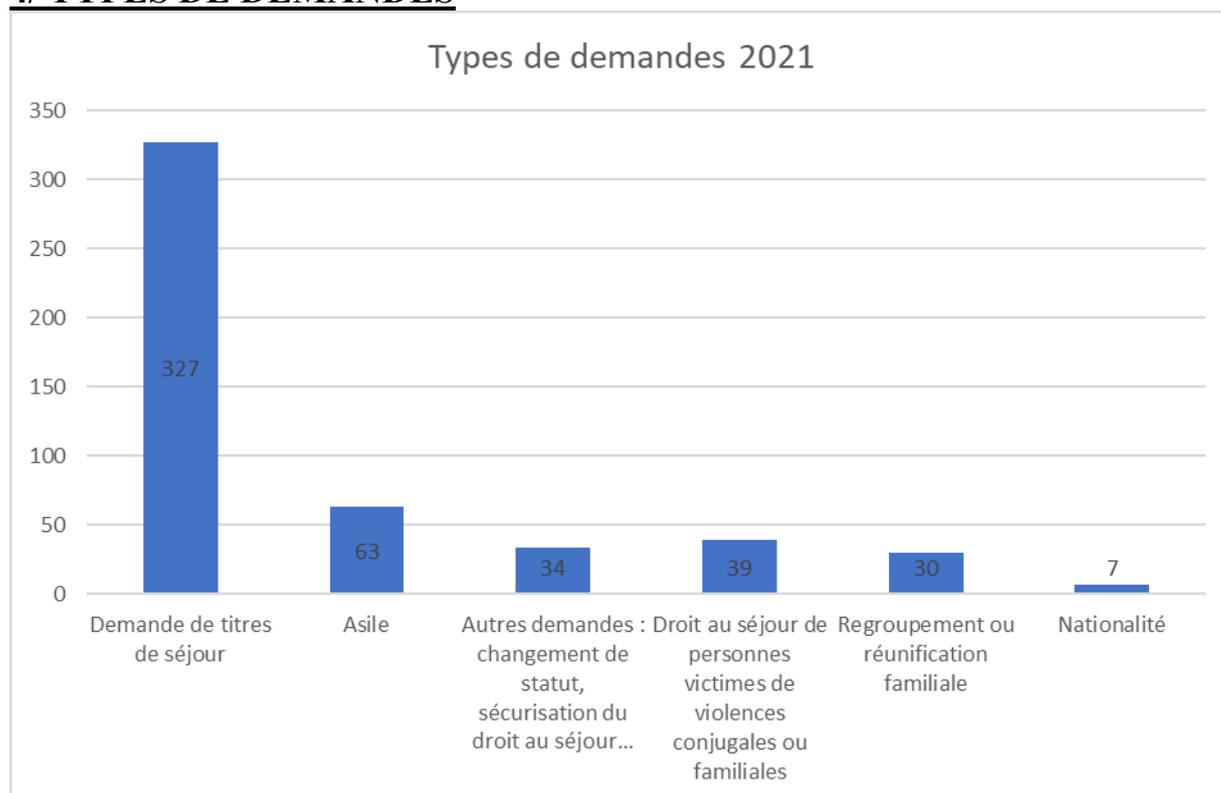
Répartition des appels selon la nature de la demande



Il ressort des données de l'évolution du nombre et de la durée des appels sur les trois dernières années une augmentation significative de la durée des appels en 2021.

En effet, pendant les périodes de confinement où l'association n'a pas pu accueillir de public mais où la continuité de notre permanence téléphonique a été assurée, nous avons informé de la façon la plus détaillée possible les personnes que nous n'étions pas en mesure de recevoir physiquement dans nos locaux, et quand cela était possible les avons également accompagné à distance dans la réalisation de certaines démarches.

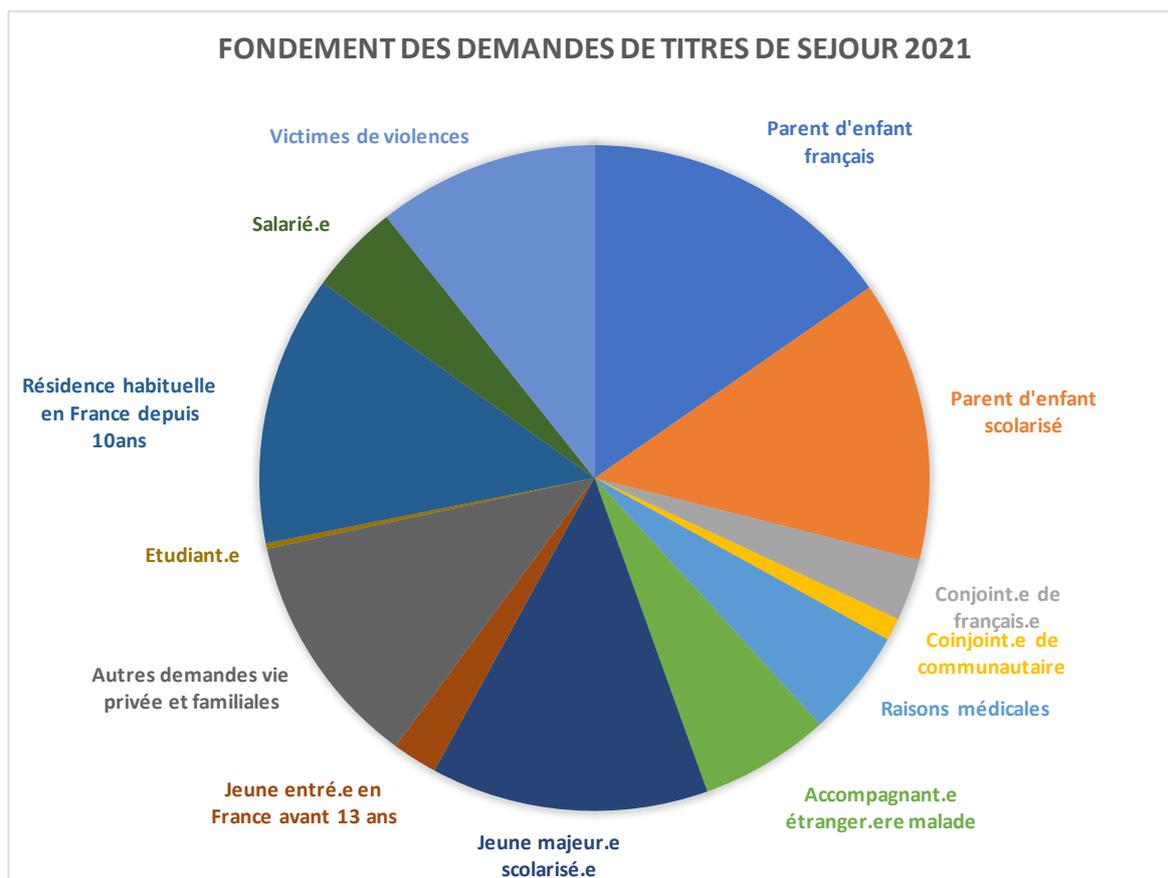
4/ TYPES DE DEMANDES



Lorsque nous identifions un droit au séjour à l'occasion de notre permanence téléphonique qu'une personne n'a pas pu faire valoir, nous lui donnons rendez-vous afin de permettre l'exercice de ce droit. Aussi, nous connaissons de nombreuses demandes de titre de séjour pour des motifs divers.

Nous sommes également régulièrement sollicitées pour des demandes d'asile en raison de persécutions liées au genre (excision, mariage forcé..)

En 2021, nous avons accompagné une part importante de personnes dont le droit à une première carte de séjour ou au maintien de ce droit était menacé du fait de violences conjugales et / ou familiales (20%).



5/ RESULTATS CONNUS

Résultats positifs connus au 31 décembre 2021		Résultats négatifs connus au 31 décembre 2021	
Cartes de séjour "vie privée et familiale"	45	Cartes de séjour "vie privée et familiale"	13
Parent d'enfant scolarisé	0	Refus de séjour et OQTF parent enfant scolarisé	1
Parent d'enfant français	8	Refus de séjour et OQTF parent enfant français	2
Récépissé de première demande (parent d'enfant français)	2	Refus de séjour et OQTF vie privée et familiale	3
Délivrance carte d'identité et passeport enfant Français	0		
Jeune entré.e en France avant l'âge de 13 ans	1		
Conjoint.e de personne résident régulièrement en France (hors RF)	0		
Conjoint.e de communautaire	1		
Autres attaches privées et familiales	9		
Récépissé de première demande (vie privée et familiale)	8		
Récépissé de première demande (violences)	0	Refus renouvellement et OQTF (violences)	0
Renouvellement carte de séjour (violences)	1		
Carte de séjour étudiant	1	Refus de séjour et OQTF (étudiant)	0
Carte de séjour pour raisons médicales	1	Refus de séjour et OQTF (raisons médicales)	2
Autorisation provisoire de séjour accompagnant enfant malade	0	Refus renouvellement et OQTF (raisons médicales)	0
Récépissé de première demande (résidence habituelle depuis 10 ans)	2	Refus séjour et OQTF (accomp.enf. malade)	2
Carte de séjour résidence habituelle en France depuis 10 ans	2	Refus renouvellement et OQTF (accomp.enf.malade)	1
Carte de séjour salarié	2	Refus de séjour et OQTF (10 ans)	0
Carte de séjour à titre humanitaire	0	Refus guichet d'enregistrer dde de titre de séjour	0
Changement de statut vers VPF	0		
Carte de séjour pluriannuelle 2 ans (VPF)	2		
Carte de séjour pluriannuelle 4 ans (salarié)	0		
Carte de résident parent enfant français	1		
Asile	4	Asile	1
Statut de réfugié	0	Rejet OFPRA	1
Enfant protégée OFPRA	1		
Rattachement enfant à l'OFPRA	0		
Carte de résident famille de réfugié	2		
Titre de voyage pour enfant réfugié	1		
Rectification actes état civil OFPRA suite requête	0		
Enregistrement mariage par OFPRA suite requête	0		
Demandes de visa	5	Demandes de visa	0
Visa regroupement familial	1	Rejet TA visa réunification familiale	0
Visa réunification familiale	4	Rejet TA visa regroupement familial	0
Recours contentieux	32	Recours contentieux	9
Injonction à délivrer une APS en attente recours au fond	1	Rejet référé suspension	1
Injonction à délivrer convocation suite référé mesures utiles	27	Rejet référé liberté	2
Convocation en préfecture suite requête en exécution de jugement	3	Rejet référé mesures utiles (10 ans)	1
Injonction délivrance CNI et passeport français	1	Rejet référé mesures utiles (PES)	3
		Rejet recours au fond contre refus de séjour et OQTF	2
TOTAL	86	TOTAL	23

STATISTIQUES RELATIVES AU PROFIL DES PERSONNES

BENEFICIAIRES

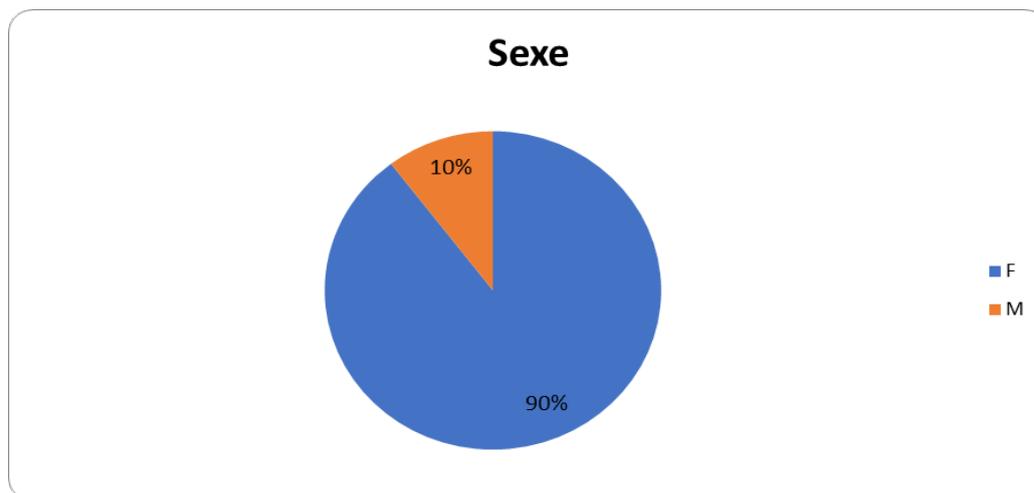
Année 2021

Au cours de l'année 2021, nous avons accompagné **524 personnes** dans leurs démarches administratives et contentieuses dans le cadre de notre permanence juridique.

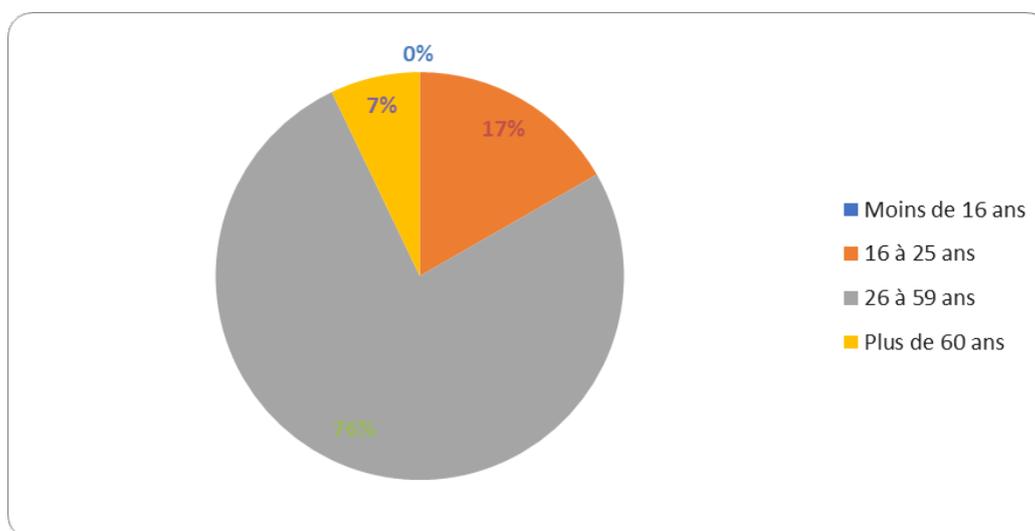
Les figures ci-dessous présentent quelques éléments statistiques relatifs à leur profil.

1/ SEXE, AGE ET SITUATION FAMILIALE

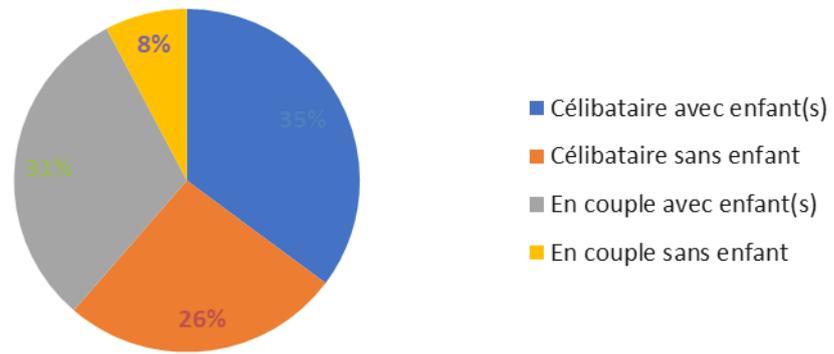
La permanence juridique est en majorité consultée par des femmes. Quelques hommes viennent nous consulter.



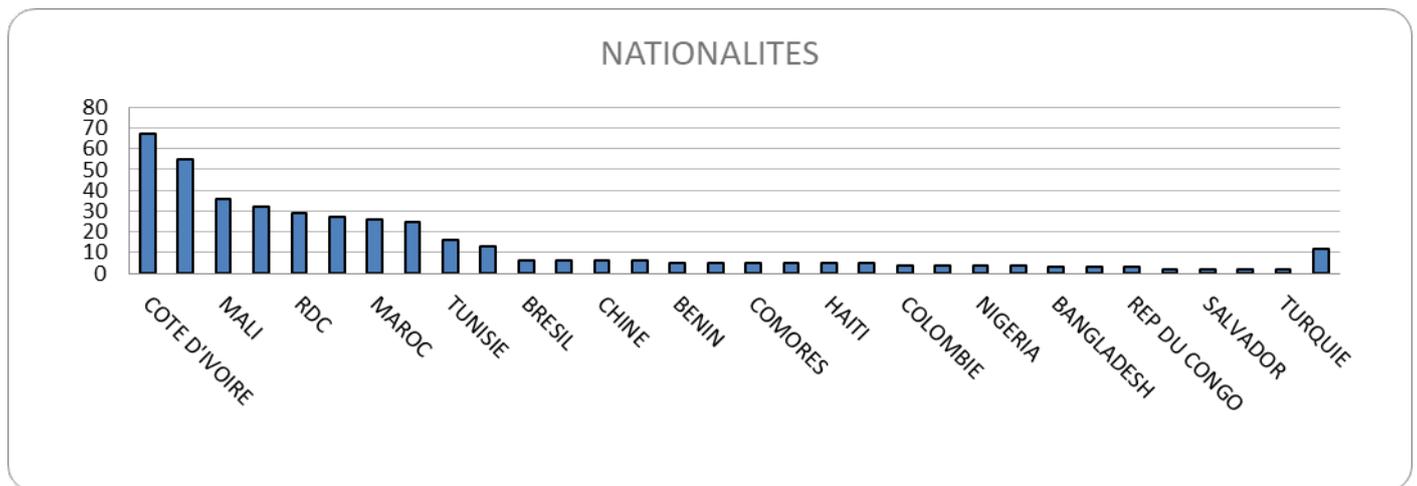
Au-delà de 25 ans, nous répondons à des demandes d'information de la part d'hommes, mais nous les orientons vers d'autres structures afin de conserver le caractère spécifique de l'association, sauf lorsqu'ils viennent nous consulter pour leur femme ou leurs enfants, notamment lorsque ceux-ci, restés dans leur pays d'origine, sont en butte à des refus de délivrance de visa d'entrée en France.



Situation familiale



2/ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

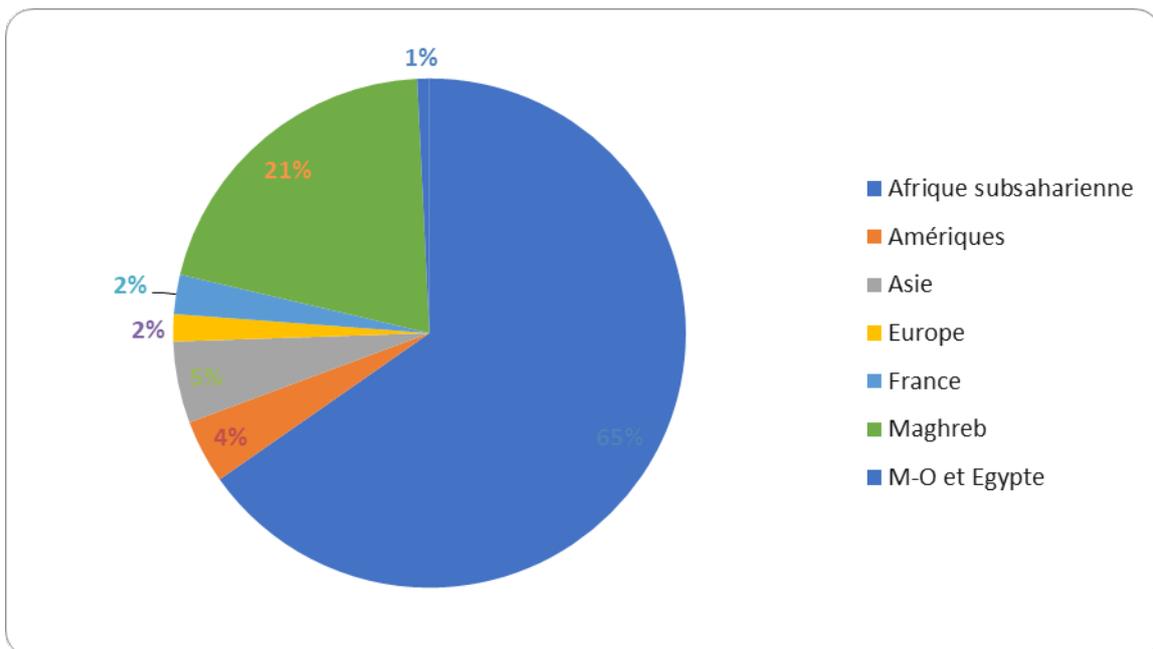


Les chiffres restent relativement stables au regard des origines nationales des personnes qui viennent nous rencontrer. Cependant, on observe une baisse drastique des sollicitations de la part de femmes de nationalité françaises (3% en 2021 contre 32,5% en 2019) qui nous consulte pour des demandes de rapprochement familial avec des proches se trouvant à l'étranger ou des demandes de transcription d'état civil.

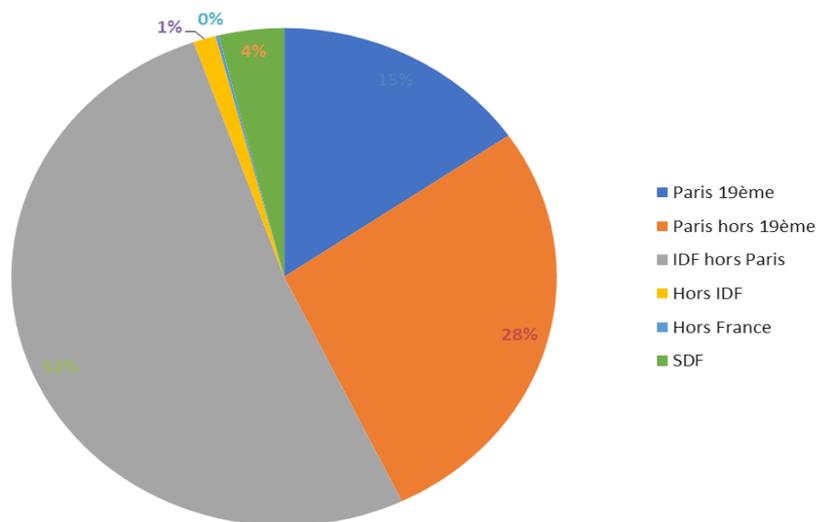
L'origine des autres est très diverse avec 44 nationalités différentes représentées.

Cette année encore, la Côte d'Ivoire est le pays le plus représenté avec 67 personnes ressortissantes de cet Etat (15%), suivie du Mali (, de la République Démocratique du Congo, du Maroc, et de la Tunisie.

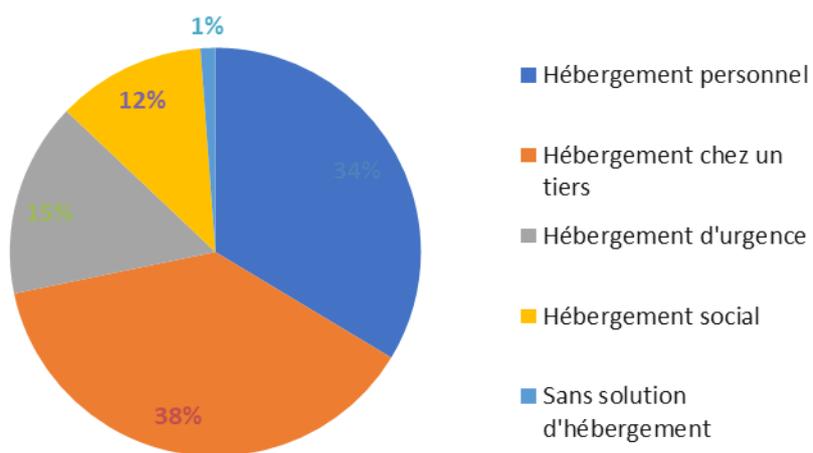
3/ TYPE D'HEBERGEMENT ET LIEU DU DOMICILE



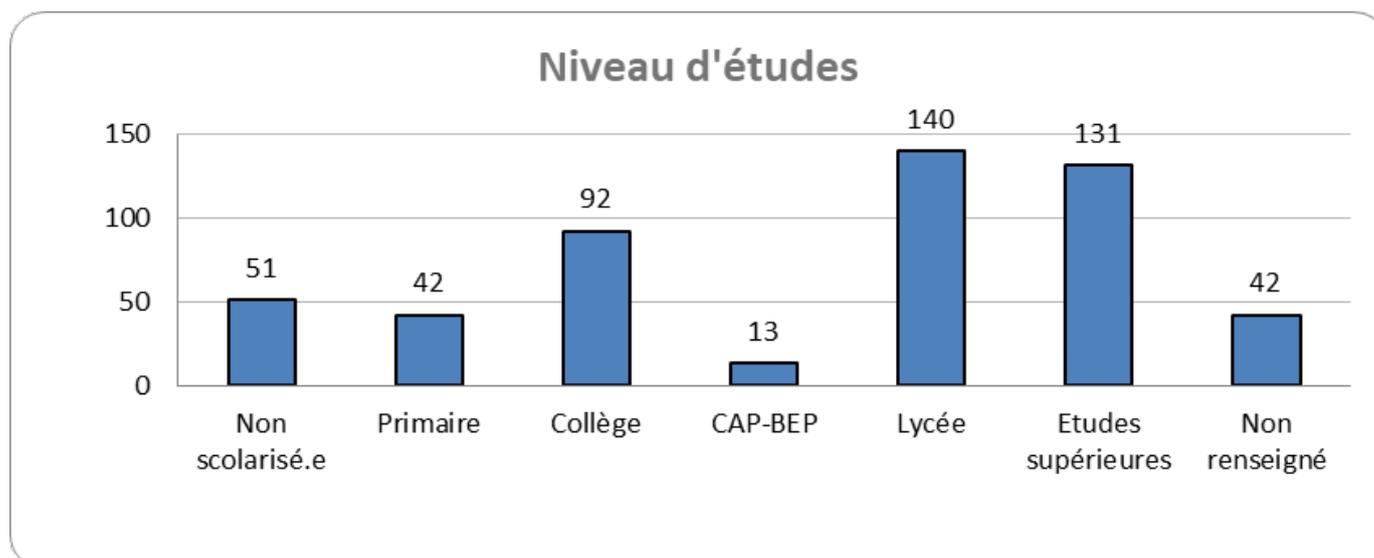
LIEU DU DOMICILE



Type d'hébergement



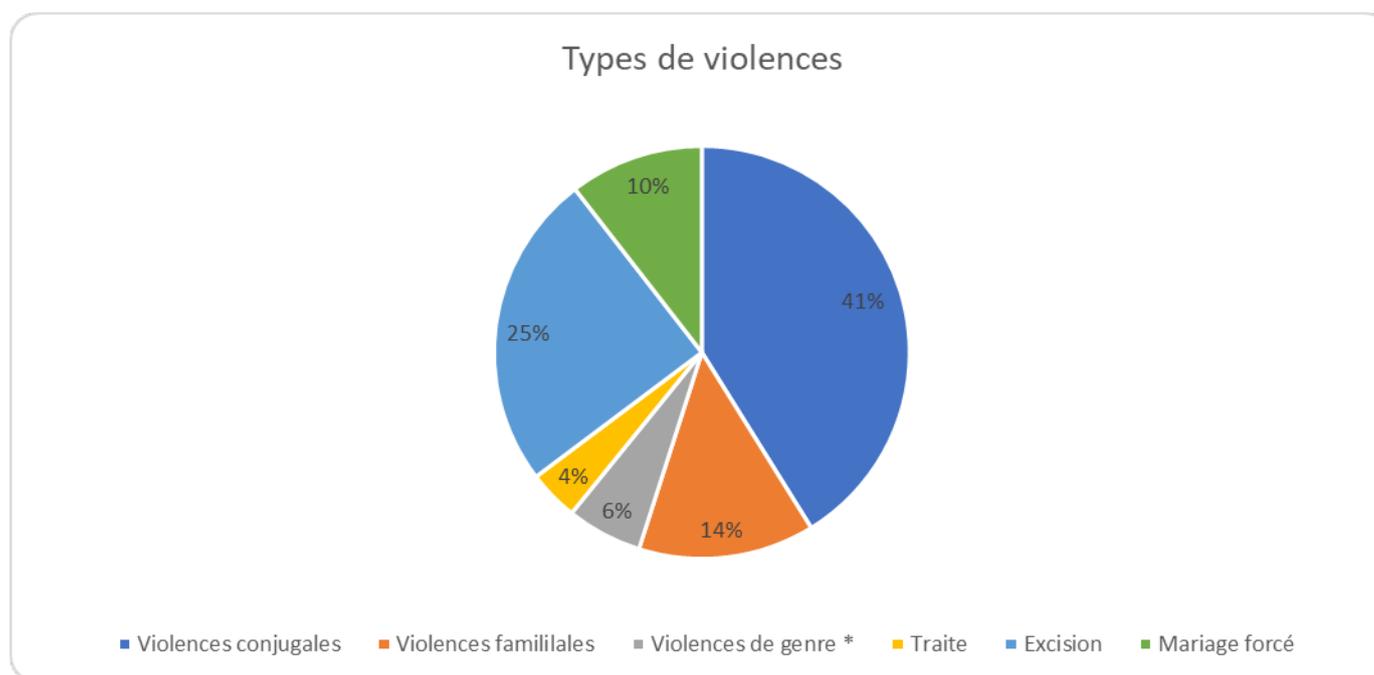
4/ NIVEAU D'ETUDES



5/ PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

Sur les 524 personnes ayant bénéficié de notre permanence juridique en 2021, 130 personnes nous ont fait état de violences, ayant été exercées dans le pays d'origine et/ ou à l'arrivée sur le territoire français.

Cela représente un quart des personnes que nous avons accompagnées.



* la violence de genre désigne tout type d'acte préjudiciable perpétré contre une personne en raison de son sexe, son genre, son orientation sexuelle et/ou son identité de genre, réelle ou perçue

Les violences conjugales, familiales, l'excision et le mariage forcé peuvent relever de violences de genre. Nous avons ici regroupé sous cette terminologie d'autres formes de violences, à l'exclusion des précédentes, visant spécifiquement les personnes en raison de leur sexe, de leur identité ou orientation sexuelle réelle ou supposée, telles que les viols systématiques visant les femmes dans certaines régions en guerre, ou les discriminations liées à l'orientation sexuelle.

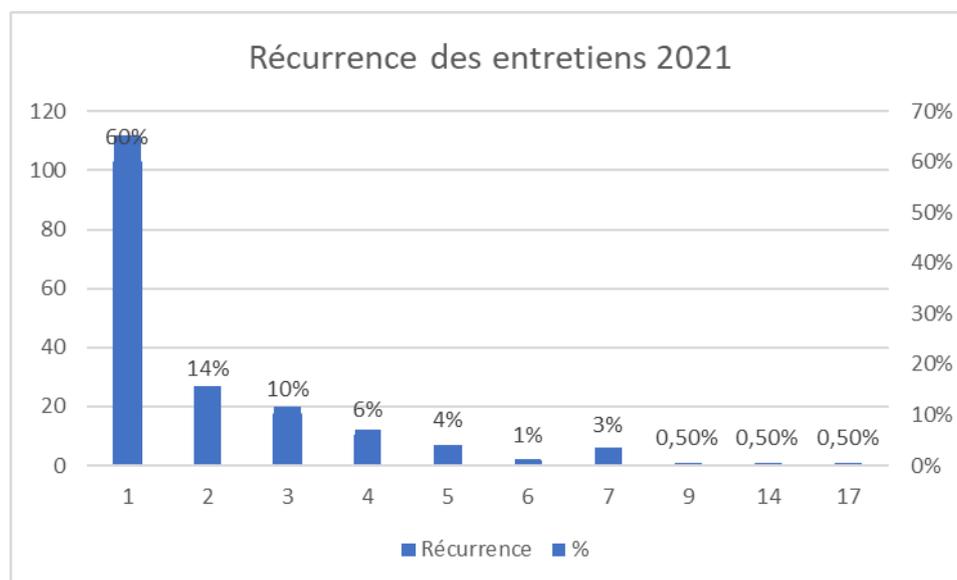
Statistiques Action II

« Permanence d'écrivain public et d'accès aux droits »

STATISTIQUES ET REMARQUES SUR LA PERMANENCE ECRIVAIN PUBLIC ET ACCES AUX DROITS

1. Nombre de bénéficiaires et de permanences tenues

Permanence écrivain public - 2021



Au cours de l'année 2021, l'association a tenu **33 permanences** pendant lesquelles **404 entretiens** ont eu lieu (en 2020 : 32 permanences, 444 entretiens et en 2019 : 44 permanences, 685 entretiens).

190 personnes ont été **bénéficiaires** de cette action (232 en 2020, ? en 2019). **Le nombre des bénéficiaires a légèrement diminué par rapport aux années précédentes en raison des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie** (et notamment des mesures de confinement décidées en mars et novembre 2020).

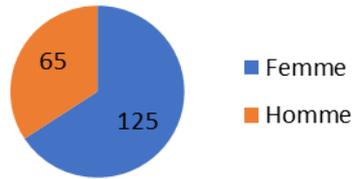
Ainsi, au cours de l'année 2021, 33 permanences ont eu lieu (32 en 2020, 44 en 2019).

2. Bénéficiaires

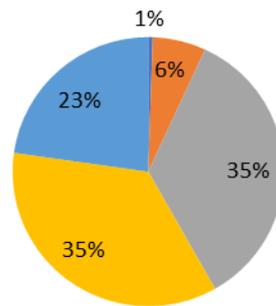
A la fin de l'année 2015, les services instructeurs des demandes financements de nos actions ont sollicité des éléments chiffrés relatifs au sexe, à l'âge et à la nationalité de nos bénéficiaires.

Nous avons donc, dans la mesure du possible et dans le souci du respect de la vie privée des personnes, établi des statistiques quant à ces éléments.

Sexe

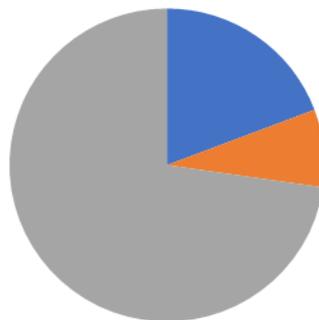


Age



■ Mineur.e ■ 18-25 ans ■ 26-40 ans ■ 41-60 ans ■ Plus de 60 ans

Origine géographique

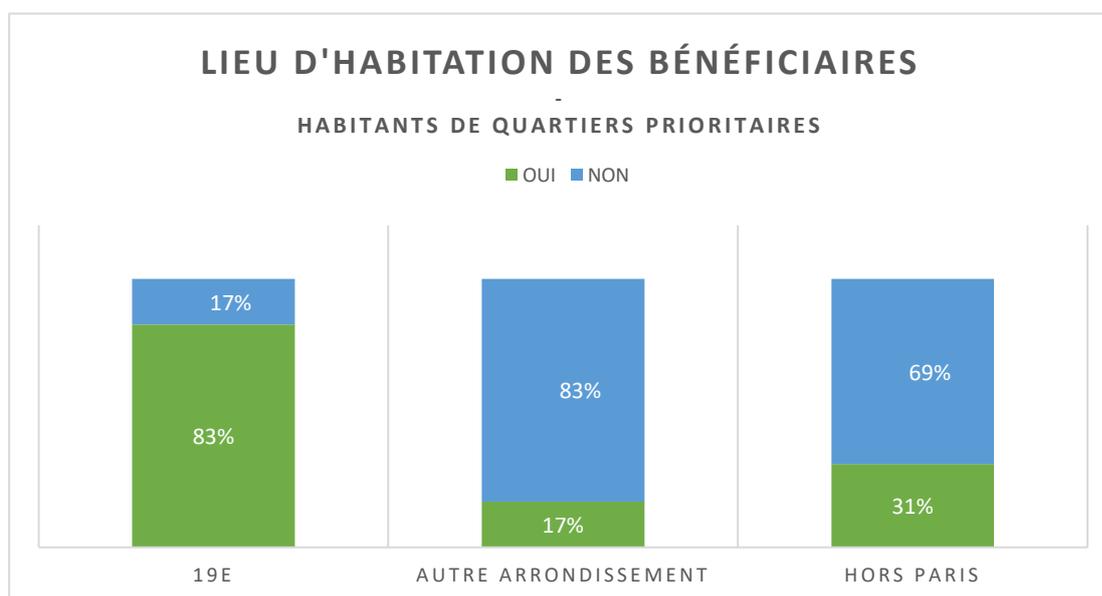


■ France ■ UE (hors France) ■ Hors UE

- **Lieu d'habitation des bénéficiaires**

Notre association est implantée dans le quartier prioritaire dit « *Danube-Solidarité-Marseillaise* », situé dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Du fait de cette implantation, nous touchons un grand nombre de personnes issues de ce quartier mais également des autres quartiers prioritaires du 19^{ème} arrondissement ainsi que de quartiers en proche périphérie de ces quartiers prioritaires et dont le public rencontre souvent des difficultés d'ordre social.

Depuis l'année 2015, nous réalisons des statistiques mettant en évidence le lieu d'habitation de nos bénéficiaires en essayons de faire ressortir au mieux les chiffres tenant aux bénéficiaires habitant un « *quartier prioritaire* » non seulement pour le 19^{ème} arrondissement, lieu d'implantation de l'association, mais aussi, et dans la mesure des éléments portés à notre connaissance par nos bénéficiaires, pour les autres arrondissements de Paris, voire pour la banlieue parisienne.



Comme les années précédentes, il faut noter que les personnes qui reviennent très souvent sont originaires du micro-quartier « *Danube-Solidarité-Marseillaise* ».

Parmi nos bénéficiaires du 19^{ème} arrondissement de Paris, 92 sont issus de « *quartiers prioritaires* » et des rues en toute proche périphérie, ce qui représente 83% de nos bénéficiaires.

Par ailleurs, le nombre total de nos bénéficiaires provenant de « *quartiers prioritaires* » (hors quartiers de proche périphérie), Paris et banlieue confondus, s'élève à 112 et représente ainsi 59% de nos bénéficiaires.

Enfin, les orientations des habitant.e.s du 19^{ème} arrondissement vers notre permanence d'écrivain public et d'accès aux droits se font toujours majoritairement par le bouche à oreille, les travailleurs sociaux et les associations de notre quartier.

3. Problèmes traités et actions entreprises

Au cours de l'année 2021, 33 permanences ont eu lieu, et 961 actions ont été menées (32 permanences et 885 en 2020). La durée d'un entretien varie de 5 minutes à 3 heures 30, avec une moyenne de 45 minutes (soit une augmentation de 50% par rapport à 2019).

Une période confinement (entre mars et mai 2021) ont eu lieu en raison du contexte sanitaire. Ces éléments expliquent la baisse du nombre d'entretiens, et par conséquent du nombre d'heures cumulées d'intervention.

- **Problèmes traités**

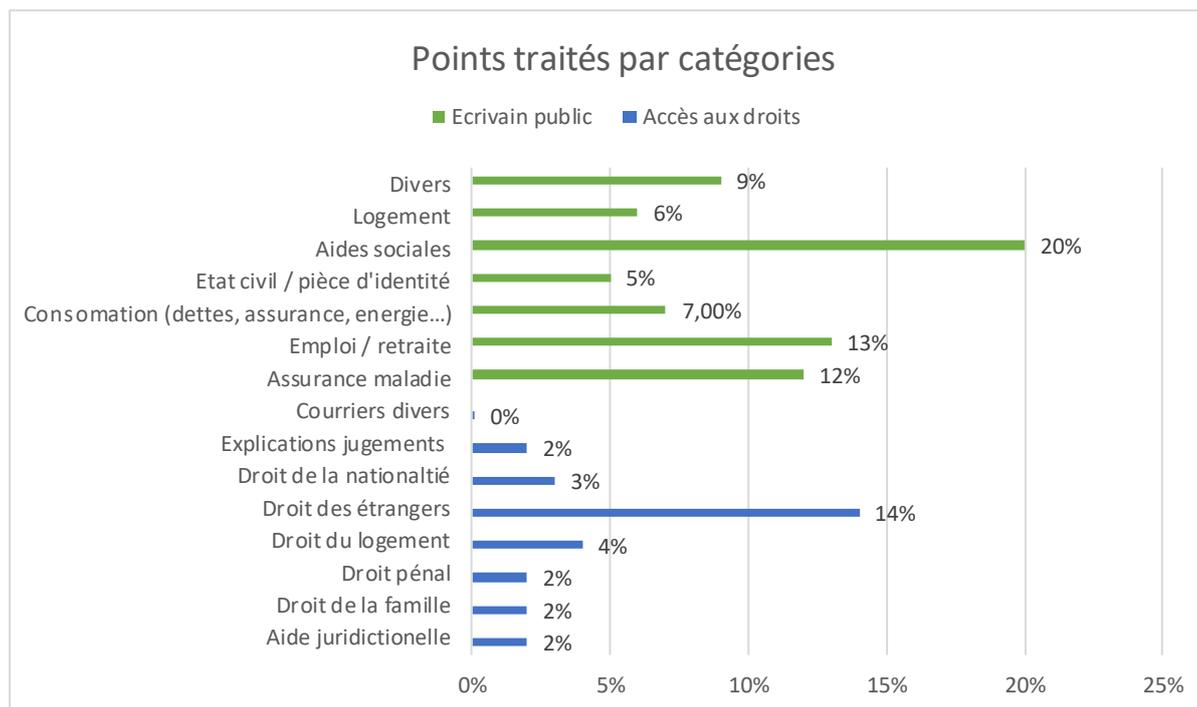
Notre permanence est habituellement tenue par les deux salariées juristes de l'association ainsi que par une bénévole.

Un accueil assuré en partie par des juristes permet de faire de cette permanence non seulement une permanence d'écrivain public mais également d'accès aux droits.

Ainsi, on relèvera que près de 29% des problèmes traités dans le cadre de cette permanence relèvent de questions liées à l'accès aux droits.

Cet aspect est particulièrement intéressant dans la mesure où nous sommes **la seule structure, sur le territoire où nous sommes implantées, à proposer une permanence d'accès aux droits.** Les autres problèmes traités relèvent d'une mission d'écrivain public.

Détail des problèmes traités, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 :

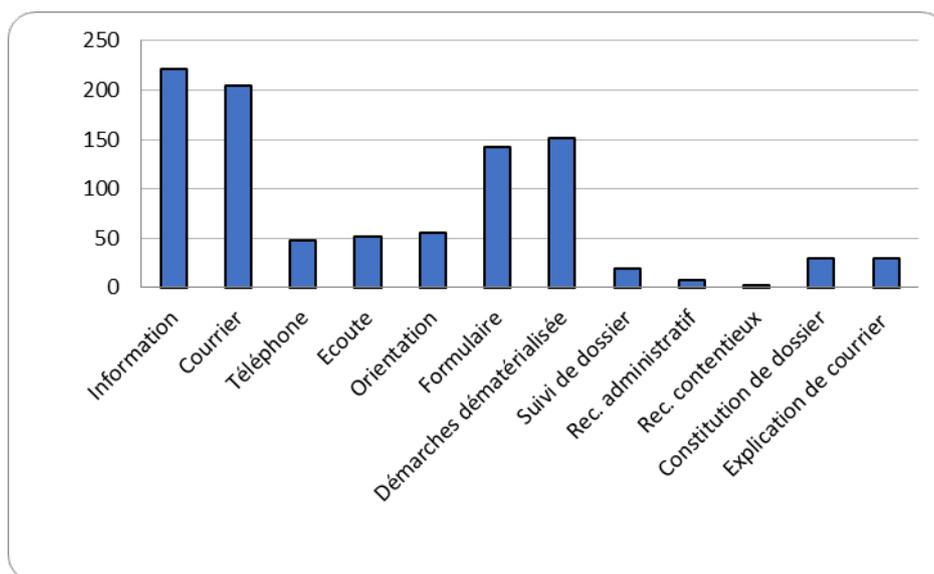


Problèmes traités liés à l'accès aux droits

ACCES AUX DROITS	168
Aide juridictionnelle	10
Droit de la famille	13
Information	4
Requête au JAF	3
Info et / ou dossier PACS	1
Autres	5
Droit pénal	10
Info (plainte, infraction, procédure..)	6
Demande de casier judiciaire	0
Dette contraventionnelle	3
Autres	1
Droit du logement	21
Information	9
Info et/ou recours DALO	6
Autres	6
Droit des étrangers	81
Info entrée et séjour	75
Info asile	6
Droit de la nationalité	17
Information	9
Recours (rejet, ajournement)	0
Autre	8
Explication de jugement, arrêt...	10
Courriers divers	5
Autres accès aux droits	1

Problèmes traités liés à la mission d'écrivain public

ECRIVAIN PUBLIC	409
Consommation	38
Dette civile et surendettement	2
Banque	9
Assurance	6
EDF/GDF	11
Téléphone, Internet..	3
Autre	7
Emploi / retraite	75
Pôle Emploi	18
Retraite	17
Impôts, déclaration de revenus	24
RSA	0
Autres	16
Assurance maladie	67
Sécurité sociale	20
AME	9
CMU et CMU-C	30
Mutuelle	5
Autre	3
Etat civil / pièce d'identité	27
Demande d'actes état civil	5
Cartes d'identité, passeport, DCEM	8
Carte de résident	2
Certificat de nationalité française	0
Autre	12
Aide sociale	115
Info et dossier MDPH	13
Réduction transports	14
CAF	55
Autres	33
Logement	36
Formulaire de demande de logement social	10
Autre formulaire	8
Autre	18
Divers	51
Rédaction de chèque	4
Ecole, scolarisation	19
Autres	28



La plupart des entretiens a pour objet une information du bénéficiaire sur la situation en cours, les procédures à respecter et les enjeux.

L'information est donc une des actions les plus fréquentes. Elle est parfois précédée d'une prise de contact téléphonique avec un interlocuteur ou une interlocutrice qui permettra de mieux appréhender la situation et les démarches de résolution des problèmes, et souvent suivie de la rédaction de courriers ou de recours administratifs ou contentieux.

La lecture ou l'explication de courrier ainsi que l'aide au remplissage de formulaires (demande de logement social, demande de CMU, d'AME, demande d'aide sociale etc.) constituent également des actions très fréquemment entreprises auprès d'un public qui rencontre des difficultés à lire et écrire le français.

Enfin, avec la généralisation de la dématérialisation des procédures, on observe un besoin croissant d'aide à la création d'adresses email et à l'accomplissement de diverses formalités sur Internet.

Le dernier tableau présenté rend compte du type d'actions entreprises selon le genre des personnes sollicitant la permanence écrivain public : les femmes sont majoritairement représentées dans les divers types de démarches qui peuvent être effectuées lors de cette permanence.